



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 24 juin 2021, à 19h00
Salle de spectacles

9^{ème} séance – 2020 / 2021

Séance du jeudi 24 juin 2021

Présidence de M. Jonas Kocher, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons à tous et à toutes la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier et notre Huissier suppléant, au Bureau ainsi qu'à tous les téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise tous les vendredis, samedis et dimanches du mois de juillet à 14h00 et 20h00.

Point COVID

M. le Président informe sur l'arrêté cantonal du 23 avril 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communale dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19) a été modifié comme ceci en date du 2 décembre 2020 et est en application depuis le 3 décembre 2020. S'agissant de la tenue des séances des législatifs sont :

- Les conseils généraux et communaux sont autorisés à se réunir, pour autant que les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en matière de distance sociale et d'hygiène soient respectées.
- Le port du masque est obligatoire durant toute la séance, hormis pour l'orateur, si celui-ci se trouve à plus d'1.5 mètre des autres personnes présentes.
- Du gel hydroalcoolique est à disposition.
- Je vous prie de limiter vos déplacements dans la salle le plus possible.
- La distance de 1.5 m. entre chaque personne doit être respectée dans toute la mesure du possible.
- La prise de parole aura lieu aux micros devant la scène, micros qui sont numérotés.

52 conseillères et conseillers étant présents la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s : Mmes Frédérique Beauvois, Martha Bejarano, Hassna Chaaib, Maria del Mar Rodriguez, Mariline Rodriguez et Marie Schneider ainsi que MM. Philippe Anhorn, Johnson Bastidas, Florian Briaux, Jean-François Jeanrichard et Boubacar Tahirou.

Sont absent-e-s : Mmes Anne Cherbuin, Lysiane Gallay-Sarriot, Milica Maksimovic, Angela Riccio et Aline Segin ainsi que MM. Olivier Abbey, Radovan Bila, Sanches Cooper, Selim Ibrahim, Vladimir Ilic, Bilal Kahraman, Carlos Machado, Pascal Montemari, Francesco Munafo, Gökan Savci, Abdullah Tabib et Vito Tartaglia.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. le Président communique qu'il a reçu les droits d'initiative suivants :

- Une interpellation de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz intitulée « Place du Marché : correction d'une erreur urbanistique et architecturale »

Cette intervention sera prioritairement traitée au point N° 17 après les développements des droits d'initiative porté à l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. le Président**

Une proposition de modification concernant le point « développement de postulat » en date du 16 juin. Lors de différents échanges téléphoniques, nous avons constaté qu'il y avait eu une mauvaise compréhension concernant le postulat de M. Byron Allauca. Nous avons cru qu'il s'agissait le développement de postulat de M. Johnson Bastidas qui avait été déposé en avril. Nous nous sommes rendus compte que le titre ne correspondait pas et qu'il n'aurait dès lors pas dû être porté à l'ordre du jour en tant que « développement », mais en tant que « dépôt ». De ce fait, je vous propose de retirer ce point de l'ordre du jour.

- **Mme Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Le 21 avril le conseiller communal Fourmi rouge M. Johnson Bastidas a déposé un postulat intitulé « City card, entre la cohésion sociale et le vivre ensemble à Renens ». Aujourd'hui, au nom de la Fourmi rouge, M. Byron Allauca développe ce même postulat avec un titre plus explicite. Au lieu de « City card », qui n'est peut-être pas connu de tout le monde, il dit « carte d'appartenance communale » mais il garde les mots « cohésion sociale et vivre ensemble ». Il s'agit bien du même postulat. Preuve en est, que le bureau du conseil n'a pas noté dans un premier temps la modification. Je vous demande de bien vouloir accepter de traiter ce développement aujourd'hui.

Donc je vous demande de ne pas accepter la proposition du Bureau du conseil.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour **modifié** est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 mai 2021
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Communiqué de la Municipalité du 14 juin 2021 sur ses activités du 17 mai au 11 juin 2021

- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulée « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! »
 - Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulée « L'avenir des accueillant-e-s en milieu familial »
 - Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Chiara Storari intitulée « Quelle est l'accessibilité des bâtiments scolaires pour les enfants en chaise roulante et à mobilité réduite ? »
 - Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. Conseiller communal Mehmet Korkmaz intitulée « Parc du Ranch »
 - Réponse écrite de la Municipalité aux questions de M. le Conseiller communal Reza Safaï relative aux nouveaux horodateurs du parking de l'Hôtel-de-Ville et les QR codes pour les amendes
 - Réponse écrite de la Municipalité aux questions de Mme la Conseillère communale Carole Castillo relative aux toilettes accueillantes
 - Planification scolaire et parascolaire - Rapport de la législature 2016-2021
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
 7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
 8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
 9. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
 10. **Comptes communaux – Exercice 2020**
 - a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,
 - b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP",
 - c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens,
 - d) de la Ville de Renens,

Rapport de la Commission des finances (COFIN) sur la vérification des comptes communaux – M. François Delaquis, Président de la COFIN
 11. **Gestion – Exercice 2020**

Rapport de la Commission de gestion (COGEST) – Adoption de la gestion – Mme Elodie Golaz Grilli, Présidente de la COGEST
 12. **Rapport de commission – Préavis intercommunal** N° 87-2021 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 12 « ch. du Bochet/Autoroute »

M. Simon Favre, Président-rapporteur
 13. **Rapport de commission – Préavis intercommunal** N° 88-2021 – Déplacement du collecteur intercommunal Mèbre-Sorge dans le cadre de la réalisation du parc de la Mèbre à Crissier et de la renaturation du ruisseau de la Mèbre - Crédit de construction

M. Dylan Montefusco, Président-rapporteur
 14. **Rapport de commission – Préavis** N° 89-2021 – Plan climat de Renens et réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher

M. Florian Gruber, Président-rapporteur
 15. **Rapport de commission – Préavis** N° 90-2021 – Mesures d'accompagnement du futur plan climat : augmentation de la canopée à Renens et réponse de la Municipalité au postulat Frédérique Beauvois intitulé « 1 arbre + 1 banc = Bonheur urbain² »

M. François Delaquis, Président-rapporteur

16. **Rapport de commission – Préavis** N° 91-2021 – Demande de crédit complémentaire au budget 2021 couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 concernant les mesures sanitaires nécessaires en lien avec la Covid-19 dans les bâtiments communaux

M. François Delaquis, Président-rapporteur

17. Motions, postulats, interpellations

- Développement du postulat Byron Allauca intitulé « Création d'une carte d'appartenance communale : un outil de cohésion sociale et vivre ensemble »
- Développement du postulat Suzanne Sisto-Zoller et Verena Berseth intitulé « Préserver le patrimoine bâti »
- Développement de la motion Elodie Golaz Grilli et Suzanne Sisto-Zoller intitulée « Prendre soin du patrimoine culturel de Renens »

18. Questions, propositions individuelles et divers

19. **Allocutions**

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 mai 2021

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 27 mai 2021.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. le Président informe que le Bureau du Conseil n'a reçu, à ce jour, aucune démission.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée ce point de l'ordre du jour est clôt.

4. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

Résultats de la votation fédérale du 13 juin 2021

N° : 01 Objet : Pour une eau potable propre et une alimentation saine

BULLETTINS	Rentrés	3'690
	Blancs	105
	Nuls	7
	Valables	3'578

Suffrages	
Oui	1'606
Non	1'972
Taux de participation	43.91 %

N° : 02 Objet : Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse

BULLETTINS	Rentrés	3'690
	Blancs	85
	Nuls	8
	Valables	3'597

Suffrages	
Oui	1'718
Non	1'879
Taux de participation	43.91 %

N° : 03 Objet : Loi COVID-19

BULLETTINS	Rentrés	3'690
	Blancs	96
	Nuls	8
	Valables	3'586

Suffrages	
Oui	2'552
Non	1'034
Taux de participation	43.91 %

N° : 04 Objet : Loi sur le CO2

BULLETTINS	Rentrés	3'690
	Blancs	64
	Nuls	3
	Valables	3'623

Suffrages	
Oui	2'072
Non	1'551
Taux de participation	43.91 %

N° : 05 Objet : Mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)

BULLETTINS	Rentrés	3'690
	Blancs	88
	Nuls	5
	Valables	3'597

Suffrages	
Oui	1'840
Non	1'757
Taux de participation	43.91 %

Pétitions

Le Bureau du Conseil a reçu deux pétitions :

1. Pétition demandant une mise à 30km/h de la rue du Simplon et de la rue du Silo.
2. Pétition contre la démolition des maisons actuelles aux N° 4 et 6 de la rue des Alpes et la construction de bâtiments ainsi que pour la régulation de la circulation à la rue des Alpes.

Toutes deux étant de compétences municipales, celles-ci ont été remises à la Municipalité en date du 17 juin 2021, avec copie à M. le Président de la Commission des pétitions.

Convention de législature

Je vous informe que les partis élus pour la prochaine législature ont signé, en date du 13 juin 2021, une convention de législature, régissant la répartition dans les différentes commissions permanentes : Bureau, Bureau élargi, etc.

Présidence du Parti socialiste de Renens

Madame Muriel Rossel a été désignée Présidente du Parti socialiste de Renens avec prise de service 17 juin 2021.

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je me permets d'intervenir sur les communications du Président à propos de la pétition des maisons de la Rue des Alpes et de la circulation dans cette rue. Alors que la Municipalité encourage les démarches participatives et prévoit la mise en place d'un plan climat, cette pétition répond à ces deux thématiques. J'espère que la Municipalité en prendra compte. Je tiens à souligner que 1'204 signatures ont été remises. Elles ont été récoltées en des temps records. 797 sont purement de Renens et 14% de celles-ci viennent essentiellement du quartier. D'autre part, d'autres signatures arriveront encore mais un peu plus tard. Ce qui fait que c'est vraiment un très bon résultat.

Je relate ces informations puisque la pétition a été envoyée directement à la Municipalité et qu'elle ne passera pas devant la commission des pétitions. Néanmoins, on pourrait inviter des membres de la commission des pétitions, car la Municipalité voudra certainement convoquer les pétitionnaires ou en tout cas une délégation. Je vous remercie de m'avoir écouté.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Merci Monsieur le Président,

Une question concernant la cérémonie d'assermentation des futures autorités communales. À la vue des modifications des mesures sanitaires, est-ce que cette assermentation pourrait être publique ou est-ce qu'il va y avoir des modifications quant à cela.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Monsieur le Président,*

Je viens d'avoir un téléphone avec notre administration à ce sujet. Au vu du délai très court, nous allons tenir à ce qui a été prévu et préparé initialement avec le Bureau du Conseil et de ce fait, il n'y aura pas d'ouverture supplémentaire

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Madame la Secrétaire,*

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité. En plus des nombreuses communications qui vous ont été adressées, vous avez pu trouver sur vos places un document

intitulé « Bilan de législature », bilan de la Municipalité du Conseil Communal et l'Administration, dont nous sommes fiers.

Dans les communications additionnelles, vous dire aussi qu'à notre grand regret, dans un contexte sanitaire instable, la Municipalité a décidé de ne pas organiser de manifestation pour le 1^{er} août 2021. Toutefois, nous restons attentifs à la situation sociaux-sanitaires et dès que nous le pourrons on fera sur la place du Marché quelque chose d'assez simple mais où l'on possible nous organiserons un moment de convivialité sur la Place du Marché.

D'autres communes ont pris la même décision, nous ne sommes pas uniques dans cette situation, c'est bien sûr avec un énorme regret mais nous espérons rebondir en 2022. Avec une édition du 1^{er} août climat compatible.

Je cède maintenant la parole à Mme la Conseillère municipale Karine Clerc pour des annonces additionnelles.

- **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Je voulais simplement vous donner deux compléments d'informations.

Le premier concerne les accueillants familiales, vous avez déjà reçu une longue réponse de notre part sur le sujet. Vous avez peut-être vu que cette semaine que la FAJE a parlé des accueillantes familiales dans la presse après avoir étudié la situation des accueillantes familiales de très près ; en étudiant sa typologie, la situation de ces accueillants et accueillantes. La FAJE a décidé de revaloriser cette activité à travers différent type de subvention pour l'encadrement. Également, pour la masse salariale et pour des projets novateurs. Simplement pour vous dire que nous sommes très attentifs à cette direction prise par la FAJE et nous en sommes ravis. Nous allons également en tenir compte dans nos projets futurs. Nous allons étudier cela ces prochains mois.

Vous dire aussi, que nous avons évoqué ici la situation des jeunes, qui a fait l'objet d'inquiétude cet hiver, notamment au travers de l'interpellation de Mme Nathalie Jaccard intitulée « Pour que Renens ne laisse pas sur le carreau ses jeunes ». Comme mentionné dans notre réponse écrite nous avons pris langue avec la Canton pour demander un renfort du poste de l'éducatrice qui se trouve en place dans les établissements secondaires dans le cadre du concept 360 mis en place dans les écoles. C'est un concept qui vise aussi à élargir la vision de l'élève à sa dimension plus sociale et qui vise également à favoriser les conditions d'enseignement et d'étude des élèves qui pourraient en avoir besoin. Nous avons écrit et nous avons attendu longtemps la réponse. Cette réponse vient de tomber et elle a été négative. Nous n'aurons donc pas de renfort pour ce poste d'éducatrice dans le cadre de l'établissement secondaire. Il y aura un poste d'éducatrice réparti dans tous les établissements de Renens à 30%. Nous avons argumenté car nous avons besoin d'un peu plus pour pouvoir soutenir nos jeunes mais sachez aussi que le service Culture - Jeunesse - Sports est très attentif à la situation des jeunes. Les travailleurs sociaux de proximité sont passablement sollicités et nous allons aussi étudier la possibilité de les soutenir davantage pour qu'ils puissent faire face aux demandes. De plus, nous restons également en interaction avec les acteurs du Canton qui sont quand même sensible à notre démarche. C'est un working progress.

Je vous remercie.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Chiara Storari, Conseillère communale**

Intervention suite à la réponse à l'interpellation intitulée « Quelle est l'accessibilité des bâtiments scolaires renanais pour toute personne à mobilité réduite ? »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je remercie la Municipalité de sa réponse, elle est très détaillée, j'en suis très contente. Mais je n'en suis pas complètement satisfaite sinon je ne serai pas là. En fait, les deux parties qui ne m'ont pas complètement satisfaites c'est le fait de marquer que, oui il y a deux bâtiments qui n'ont pas de rampes d'accès avec une qui sera bâtie et l'autre pas. Je comprends tout à fait que l'on vive dans un monde aux ressources limitées et il n'est pas question de construire des rampes à tout va et de mettre des ascenseurs partout. Surtout que ces bâtiments sont voués à être rénovés donc il y aura des nouvelles normes. Cependant, j'espérais une réponse un peu plus globale dans le sens qu'il va de soi que dans une situation d'une personne, d'un enfant ou même d'un collaborateur qui a une impossibilité d'avoir accès à toutes les salles qui est « stable ». J'imagine qu'effectivement, il y a des arrangements qui peuvent être mis sur pied, au cas par cas, et qui vont être définitifs. Toutefois, ma question portait aussi sur des situations qui sont beaucoup plus limitées dans le temps et qui demandent une certaine flexibilité et donc dans la réponse il est fait mention de solutions ad hoc recherchées avec la direction scolaire concernée. Je me demande donc si nous ne pouvons pas avoir une vision plus globale. De tous ces bâtiments je remarque que, par exemple, il y a une rampe amovible donc est-ce qu'il ne serait pas peut-être possible d'avoir des rampes amovibles pour les étages supérieurs, pas pour chaque bâtiment, mais quelques-unes transportables ?

Merci.

Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal

Merci pour votre intervention.

Les rampes mobiles sont en fait des petits éléments comme nous en trouvons pour monter dans le train ou dans le bus. C'est vraiment pour avoir une toute petite différence de dénivelé. Pour faire un étage, ou pour remplacer un ascenseur, nous n'avons malheureusement pas ce genre de solution, ce n'est malheureusement pas possible. Les solutions ad hoc c'est, par exemple, le déplacement de classe comme on aurait pu le faire de temps en temps. Toutefois, au point de vue constructif la rampe mobile ne sert juste qu'à une ou deux hauteurs de marche et pas plus. Pour ce qui est de « Sous-Biondes » côté sud, il s'agit effectivement d'une hauteur de deux marches, sauf erreur ; nous allons faire quelque chose en principe cet été ou à l'automne, mais nous n'arrivons pas à faire plus. Le reste ce sont des solutions organisationnelles que nous pouvons mettre en place, nous n'avons pas d'autres solutions pour remplacer un ascenseur pour quelques semaines ou quelques mois, je suis désolé.

- **M. Mehmet Korkmaz, Fourmi rouge**

Intervention suite à la réponse à l'interpellation intitulée « La Municipalité entend-elle remettre en état le Parc du Ranch »

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,*

Je prends la parole ce soir pour remercier grandement la Municipalité. De plus, les familles qui habitent autour du parc du Ranch sont très heureuses et très contentes et je vous transmets leurs salutations et leurs remerciements.

- **M. Reza Safai, Conseiller communal**

Intervention suite à la question relative aux nouveaux horodateurs du parking de l'Hôtel-de-Ville et au code QR pour les amendes

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je viens remercier la Municipalité pour sa réponse. A la date du 22 juin, j'ai reçu un bulletin de versement pour l'amende qui a été mise sur ma voiture en QR code.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Intervention suite aux « Communiqué de la Municipalité – Square du 14 juin »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je reviens, je vais un peu monopoliser le micro mais rassurez-vous c'est mon dernier Conseil communal ; au Conseil communal vous ne m'entendez pas, ailleurs, oui, sûrement !

Je voulais tout d'abord remercier la Municipalité d'avoir célébré cette journée. Elle a été très généreuse. Mais j'aimerais faire une petite remarque : si on met une plaquette d'explication, on ne célèbre pas la journée des grèves des femmes, le 14 juin. Le 14 juin, on célèbre le fait qu'il y a eu une votation le 14 juin 1981, un dimanche. C'est ce jour-là que le peuple et les cantons ont accepté le principe de l'égalité entre homme et femme et son inscription dans la Constitution. Et c'est pour ça que les femmes ont retenu la date du 14 juin pour faire la première grève, la deuxième, la troisième s'il en faut etc. A ne pas confondre avec la date du 8 mars, journée internationale des femmes. Là aussi, on célèbre une grève qui a eu aux USA et organisée par des femmes travaillant dans le textile et où il y a eu des femmes qui ont été blessées et/ou tuées. Depuis ce jour-là, au niveau international on célèbre le 8 mars. Je ne peux pas vous dire la date exacte, les historiens me le communiqueront peut-être.

Merci.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Merci de nous rappeler cela, c'est essentiel et fondamental. Dire aussi que nous avons fait une étude au sein de l'Administration sur l'égalité salariale, sur l'incitation de quelques Conseillers et Conseillères communale sur l'égalité salariale.

Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. François Delaquais, Président de la Commission des finances, de se rendre au micro.

- **M. François Delaquais**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,*



RAPPORT À LA COMMISSION DES FINANCES
Acquisition de biens immobiliers

Critère : Dans le cadre du préavis no 2-2016 « Autorisations générales pour la législature 2016-2021 » le Conseil communal de Renens accorde à la Municipalité au chiffre 1 des conclusions, une autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 5'000'000.- au total.

Etat de la situation avant l'achat, faisant l'objet du présent rapport :

Délégation de compétence 2016-2021	CHF 5'000'000.-
Achat part Canton – appartement Perrelet « Succession Alraun	- CHF 90'000.- *
Achat parcelles 305 et 2546 avec promesse passage au DP	- CHF 18'700.-
Achat parcelles 361 et 364 – Ondallaz	- CHF 18'620.-
Solde disponible	CHF 4'872'680.-

*Voir également préavis no 6-2017 – Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Monsieur Oswald Alraun.

Service(s) concerné(s) : Bâtiments – Domaines – Logements - Cultes

Date du rapport : 16 juin 2021
No du compte d'imputation : 9123.1000

Montant d'acquisition hors frais d'achats CHF 1'500'000.-

Contexte général

Par courrier recommandé du 29 avril, reçu le 3 mai, Maître Frédéric-Auguste de Luze, Notaire à Morges, a informé la Commune de Renens de la vente de l'immeuble sis rue du Lac 36 sur la parcelle 808. En vertu des articles 31 et suivants de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), la Commune dispose d'un droit de préemption sur la vente de cette parcelle. La parcelle est de 610 m2, occupée par un immeuble sur 165 m2 et un espace jardin de 445 m2. L'immeuble est composé actuellement de 3 appartements, un 3,5 pièces et deux 6 pièces. Le prix de vente selon l'acte notarial est de CHF 1'500'000.-, hors frais.

Après présentation à la séance de Municipalité du 19 mai 2021, celle-ci a fait part de son intérêt à approfondir l'étude de faisabilité de faire entrer l'immeuble dans le cadre des articles 31 et suivants de la LPPPL, notamment en termes de nombre de logements, typicité des appartements, rendement locatif tenant compte l'application des Loyers d'Utilité Publique (LUP) auxquels sont soumis les biens acquis par les communes via le droit de préemption.

Le Service Bâtiments-Domains-Logement-Cultes (BaDoLoC) a effectué cette étude et a mandaté une experte externe afin d'établir une expertise de la valeur de l'immeuble. Afin de respecter les conditions imposées par la LPPPL, il faut que la Commune propose à la location au moins 4 logements LUP, et au maximum des 5 pièces et ce, dans un délai de 3 ans (5 ans avec l'accord du Canton). L'étude a donc pris en compte la transformation des deux 6 pièces en 5 pièces, les deux petites pièces de 9.6 m² soustraites par appartement seront reliées directement à la cage d'escalier et seront mises à disposition des locataires en tant que locaux communs (vélos, poussettes, etc.). La possibilité de création d'un quatrième appartement de 2.5 pièces à la place de deux garages a été confirmée par le service de l'Urbanisme.

Après information de la Commission des affaires immobilières, celle-ci a apporté un préavis positif à l'acquisition de cet immeuble. Le vendeur et les acheteurs ont été rencontrés par M. Divorne et M. Perret, respectivement Municipal et Chef du service BaDoLoC afin de les informer de l'intérêt de la Commune à acquérir cette parcelle.

Les travaux nécessaires pour rendre l'immeuble compatible avec les conditions imposées par la LPPPL feront l'objet d'un préavis ultérieur soumis au Conseil communal. Si celui-ci venait à le refuser et que les travaux ne soient pas exécutés dans les trois ans, la Commune devrait restituer son bien au vendeur.

Au vu de ce qui précède et sur proposition de la Direction Bâtiments-Domains-Logement-Cultes, la Municipalité a décidé lors de sa séance du 7 juin 2021 :

- d'exercer son droit de préemption sur la parcelle 808 ;
- d'acquérir dans le cadre de la délégation de compétence octroyé par le Conseil communal, la parcelle 808 au prix de CHF 1'500'000.- hors frais qui sera imputé au patrimoine financier sur le compte No 9123.1000 ;
- d'informer la commission des finances ainsi que le Conseil communal de cet achat ;
- de mandater le service BaDoLoC afin de rédiger un préavis pour les travaux nécessaires pour rendre l'immeuble compatible LUP.

Aussi pour préciser, le montant de CHF 1'500'000.- a déjà été payé et fait partie de la délégation de compétence 2016-2021, parce qu'on autorise ceci jusqu'à la fin de l'année et pas tout de suite au début de la nouvelle législature.

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Celle-ci n'étant pas demandée elle est close.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. Gérard Duperrex, Président de la CUAT, a informé M. le Président sur le fait qu'il n'avait pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

- **M. Stéphane Montabert**, Délégué auprès de l'ARASOL

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Je viens vous parler du rapport de la Commission de gestion et des comptes 2020 de l'ARASOL. Brièvement, l'ARASOL a passé un an en pleine gestion de la crise sanitaire avec des

changements majeurs mais toujours avec la volonté de maintenir son activité. L'impératif n'était de ne pas provoquer des bouleversements sociaux. Le comité de direction de l'ARASOL a envisagé des scénarios d'augmentation de ses besoins en aide sociale. Le terme de crise sociale est sans doute un peu fort mais le comité de direction s'attend à une hausse des cas au deuxième semestre 2021 lors de l'expiration du régime des aides fédérales. Pour l'instant, le scénario à la hausse ne se concrétise pas vraiment, mais l'ARASOL a noté une recrudescence des cas au mois de mars 2021 et cela représente une certaine tension sur les ressources mais rien d'excessif pour l'instant : En tant qu'organisation, l'ARASOL se retrouve tout simplement tributaire de l'incertitude qui pèse aussi sur beaucoup de gens. Depuis le début de l'année, l'ARASOL a mis en place des permanences sociaux-administratives hors des murs dans la salle paroissiale de l'église catholique à Renens, où sont distribués gratuitement des repas, 3 fois par semaine et en profite pour répondre à des questions très brutes ; ce sont les mots de la direction de l'ARASOL, en termes de soutien à la population. Depuis quelques mois on note aussi une recrudescence des dossiers sans suite des gens qui s'inscrivent et renoncent lorsqu'ils se voient remettre la liste des documents à produire. Cela concerne 50 à 60 cas par mois, chiffre qui a doublé par rapport à l'année précédente.

Les rapports et les comptes, approuvés lors de la séance de l'ARASOL du 1^{er} juin 2021, sont à disposition pour qui veut les consulter.

Je vous remercie.

- **Mme Nicole Divorne**, Présidente de la CRI

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers Collègues,*

La CRI s'est réunie hier, mercredi 23 juin à 19h00 dans cette salle. M. Jean-François Clément, Syndic, était également présent. Un des buts de cette séance était d'assurer la transition entre la CRI 2016-2021 et celle de la prochaine législature. Des bases ont pu être mises en place mais force est de constater qu'un important absentéisme est malheureusement d'actualité. Pour la deuxième fois consécutive deux groupes n'étaient pas représentés le PS et les Verts. 5 commissaires sur les 19 composant la CRI étaient présents. J'en profite pour remercier les personnes qui ont pris la peine de s'excuser. Toutes les personnes présentes hier soir sont convaincues que si l'on veut que nos délégués dans les différents conseils composant la CRI défendent au mieux les intérêts de la Commune, il est important d'assister à nos séances.

Le deuxième but de cette séance était de mettre en place la collaboration entre la Municipalité et la CRI. M. Jean-François Clément nous a informé que la Municipalité souhaite collaborer avec la CRI et l'a illustré par des exemples concrets cette nécessité. Il a également pris en considération les remarques et les diverses expériences vécues par les commissaires présents. La prochaine réunion de la CRI a été fixée au 29 septembre à 19h00. La Municipalité nous informera sur la POL. La présidente actuelle fera la convocation mais la CRI s'autodéterminera lors de cette séance. De plus, dans un souci d'efficacité, tous les membres de la CRI se retrouveront au terme de la cérémonie d'installation des autorités communales du 29 juin auprès de M. Gérard Duperrex. En effet, les assermentations des différents conseils vont suivre et il est important que les délégués de Renens s'organisent. Par exemple, qui sera le délégué de la commission de gestion de l'ORPC ? C'est un peu problématique lorsque cela se fait en pleine séance régionale ou intercommunale.

Merci pour votre attention.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président communique que le Bureau n'a reçu aucune communication.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Comptes communaux – Exercice 2020

- e) De l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,**
- f) De la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy**
- g) De l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens,**
- h) De la Ville de Renens,**

Avant de donner la parole à M. François Delaquis, Président de la Commission des finances, M. Le Président rappelle que les comptes sont régis par les articles 106 à 112 du règlement du Conseil communal. D'autre part, il informe qu'étant donné que le rapport a été envoyé à chaque conseillère et chaque conseiller, M. François Delaquis lira un résumé de son rapport. Ensuite de quoi, il sera examiné dans l'ordre suivant, les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, les comptes de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy, les comptes de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens et les comptes de la Ville de Renens, dicastère par dicastère. Finalement une discussion générale sera ouverte une dernière fois sur l'ensemble des comptes.

M. le Président prie M. François Delaquis, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du résumé de son rapport.

- **M. François Delaquis**, Président de la Commission des finances

INTERGRALITE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préambule

*Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Entre le 3 et le 5 mai 2021, la Commission des Finances (COFIN) a tenu de 3 séances intenses pour examiner les comptes 2020 de la Ville de Renens ainsi que ceux des Ententes intercommunales Mèbre-Sorge, STEP et SDIS.

La COFIN tient à remercier chaleureusement M. le Syndic, toute la Municipalité, les chefs de service ou adjoints concernés ainsi que les invités pour les comptes de la sécurité de l'Ouest, le SDIS et le SDOL qui ont répondu de manière détaillée et complète à toutes nos questions.

Nous tenons également à remercier plus particulièrement M. Michael Perrin, boursier et chef de service des finances, ainsi que son adjointe, Mme Laurence Favre, pour leur très grande disponibilité et leur efficacité.

Synthèse

Les comptes 2020 de la Ville de Renens présentent un excédent de revenus de CHF 410'874.44. La marge d'autofinancement opérationnelle dégagée s'élève à CHF 9'467'171.73, auquel s'ajoute CHF 2'206'800.- de revenus extraordinaires provenant du dividende extraordinaire du SIE, portant ainsi la marge d'autofinancement total à CHF 11'673'971.73.

Du résultat opérationnel brut, il a été attribué le dividende extraordinaire du SIE de CHF 2'206'800.- au « Fonds pour renouvellement et amortissements » et alloué CHF 2'000'000.- au « Fonds d'aides d'urgence COVID-19 » comme prévu par le préavis N° 81-2021.

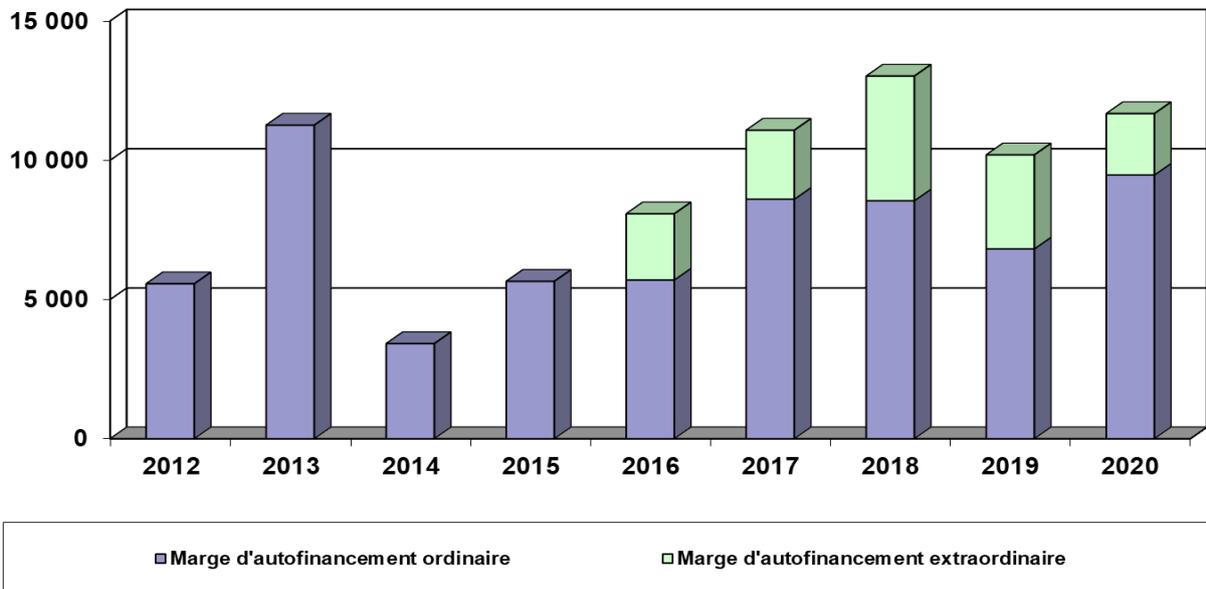
Par rapport au budget, qui prévoyait un excédent de charges de CHF 4'815'800.-, l'amélioration constatée s'élève à CHF 5'226'674.44. Les dépenses ont été moins fortes que prévues à cause de nombreux projets abandonnés ou reportés faisant suite à la pandémie COVID et les recettes fiscales des personnes morales sont restées à un niveau élevé. Le ménage renanais n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2020.

Les investissements se sont élevés à CHF 9.374 mio, soit un montant légèrement inférieur à la marge d'autofinancement opérationnelle. De ce fait, la dette par habitant a passé de CHF 1'962.- à CHF 1'838.-. Toutefois, au vu des lourds investissements qui seront à consentir dès l'année prochaine, la dette devrait à nouveau augmenter malgré que le point d'impôt par habitant soit supérieur de CHF 0.90 par rapport aux années précédentes (année 2018 exceptée).

		MARGE D'AUTOFINANCEMENT 2020 (ECARTS DETAILS BUDGETS - COMPTES)		
		2018	2019	2020
Marges d'autofinancement selon budgets		527 100	415 600	797 900
Charges et revenus monétaires maîtrisables		9 462 108	6 486 007	9 599 273
Autorités et personnel	443 736	536 537	1 615 518	
Biens, services, marchandises	1 760 466	1 647 355	1 726 258	
Intérêts passifs	774 790	547 808	726 013	
Amortissements financiers	-1 257 293	-662 713	152 541	
Aides et subventions	505 485	492 336	696 096	
Impôts	5 356 623	2 382 426	5 137 056	
Revenus du patrimoine	786 984	271 610	-233 659	
Taxes, produits des prestations et autres revenus	1 091 318	1 270 648	-220 552	
SDOL (net)	0	0	0	
	<u>9 462 108</u>	<u>6 486 007</u>	<u>9 599 273</u>	
Charges et revenus monétaires non maîtrisables (budgets transmis par tiers)		-1 444 225	-85 005	-930 001
Participation à des collectivités publiques (charges) - principalement TL/AVASAD	1 402 959	646 522	-238 691	
Remboursement de collectivités publiques (revenus)	231 671	181 892	1 316 452	
Péréquation directe et indirecte	-3 078 855	-913 419	-2 007 761	
	<u>-1 444 225</u>	<u>-85 005</u>	<u>-930 001</u>	
Marge d'autofinancement opérationnelle selon comptes		8 544 983	6 816 602	9 467 172
Charges et revenus extraordinaires		4 476 243	3 375 907	2 206 800
Ventes extraordinaires	0	0	0	
Taxes uniques (infrastructures communautaires)	2 269 443	1 169 107	0	
Dividende extraordinaire du SIE	2 206 800	2 206 800	2 206 800	
	<u>4 476 243</u>	<u>3 375 907</u>	<u>2 206 800</u>	
Marge d'autofinancement totale selon comptes		13 021 226	10 192 509	11 673 972

	2016	2017	2018	2019	2020
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	8'077'927	11'079'460	13'021'226	10'192'509	11'673'972
INVESTISSEMENTS NETS	18'731'268	10'854'808	7'846'873	16'799'537	9'374'591
EMPRUNTS	77'057'040	78'907'040	78'907'040	78'907'040	79'087'880
CAPITAL	17'154'400	17'024'220	17'378'262	17'643'475	18'054'349
ENDETTEMENT NET/HAB	1'956	1'890	1'649	1'962	1'838
POINT D'IMPÔT/HAB.(SCRIS)	22.5	22.7	25.2	23.2	24.1
NB. D'HABITANTS (SCRIS)	20'323	21'114	20'968	20'928	20'863

(en millier de francs)



La Commission a pris connaissance du rapport de la fiduciaire qui a démontré que la tenue de la comptabilité communale était conforme.

Les comptes suivants ont fait l'objet de question des commissaires :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

012.3185.02 « Honoraires et frais d'expertises »

Un retard très important s'est accumulé dans le traitement papier des archives. Il correspond à 6 ans pour un poste à 60 %. Il s'agit de passer à la GED (gestion électronique des données) et à la GID (gestion intégrée des documents). Pour valoriser notre patrimoine, qui est le souhait de la Municipalité, une nouvelle organisation a été mise en place avec l'engagement d'un archiviste en CDD qui collabore et s'appuie sur l'entreprise « Proarchives Conseils » d'où les frais d'honoraires figurant aux comptes.

1070.3659.00 « Dons, aides et subventions casuels »

La question posée portait sur en quoi la Commune de Renens était intéressée à participer à Basel Word. Il s'agissait d'accompagner deux jeunes talents qui travaillent aux Ateliers de Renens et qui, faute de financement, auraient eu de la difficulté à présenter leur montre à ce rendez-vous mondial de l'horlogerie.

1300 « Ressources humaines »

- *La Commission a appris pris la démission de la responsable RH avec effet au 1^{er} mai 2021.*
- *La Commune a-t-elle dédommagé les personnes en télétravail. La réponse est non.*

1320.3115.00 « Achats de véhicules et accessoires »

Il a été acheté 3 vélos et 3 casques.

19 « Stratégie de développement de l'Ouest lausannois (SDOL) »

La COVID a occasionné quelques décalages dans la planification des chantiers. Plusieurs manifestations prévues ont été impactées ou annulées.

FINANCES

2010.3184.00 « Frais de contentieux et de poursuites »

La gestion des données relatives à la facturation et aux contentieux des impôts est entièrement confiée à l'Administration cantonale des impôts. La Commune n'a aucune influence sur le processus.

2010.4050.00 « Impôt sur les successions »

Il n'est pas possible de dire s'il y a un effet COVID sur le montant global de cet impôt.

2026 « Fonds de péréquation »

Le versement du dividende du SIE n'a pas d'incidence sur la péréquation. Elle ne prend pas en compte les revenus extraordinaires. Une baisse d'impôt a-t-elle une influence sur la péréquation ? La réponse est négative.

Patrimoine financier et patrimoine administratif

La Commission a constaté que plusieurs participations de la Ville, prises sous la forme de parts sociales ou d'actions, devraient figurer dans le patrimoine financier et non administratif. Le Service des finances a d'ores et déjà prévu ces changements lors de l'introduction du plan comptable MCH2. Si nous devons l'effectuer maintenant, un préavis serait nécessaire.

Cautionnements et engagements au 31 décembre 2020

La Commission a passé en revue les risques tels que décrits à la page 168 des comptes.

Elle relève la santé financière, qualifiée de passable, de la Société coopérative du Tennis Club de Renens. En effet, cette société a un niveau de fonds propre très bas et rencontre des difficultés à équilibrer ses comptes, notamment à cause des charges du DDP (Droit Distinct et Permanent).

BÂTIMENTS – DOMAINES – LOGEMENT – CULTES

3003.3111.01 « Achat de mobilier de bureau »

Le budget est concrétisé après une consultation des services. Durant l'année, BaDoLoC reprend contact avec les services afin de traiter les achats pouvant être regroupés.

En 2020, la grande majorité des meubles achetés correspond à ce qui était prévu au budget.

Certaines demandes ont été abandonnées par les services durant l'année et quelques compléments demandés. De plus, le regroupement de certains achats a permis de bénéficier de prix plus avantageux et de tenir largement le budget. D'autre part, certains services ont bénéficié de mobilier récupéré à l'instar de Finances.

Tableau détaillé du compte :

	Budgétisé	Budget 2020	Comptes 2020	Différence	Acheté
1	P1 / AG - 12 chaises conférence, 2 bureaux assis-debout + caisson	15 000.00	13 247.20	1 752.80	12 chaises 2 bureaux assis-debout + caissons
1. 3	P1 / RH - 6 bureaux Smart	9 600.00	9 843.65	-243.65	7 bureaux assis-debout panneaux acoustiques + table de réunion
2	P1 / FIN - bureau, meuble sous bureau +chaise	4 700.00	4 368.80	331.20	3 chaises 1 meuble 1 table d'appoint supports/tablettes pour écrans 1 armoire basse
3. 6	P1 / BaDoLoC : 2 meubles DS, présentoir, machine à café, tabourets genoux, meuble salle conf	6 250.00	2 226.00	4 024.00	1 meuble dossiers suspendus 10 repose-pieds Divers accessoires
3. 6	P1 / CTC GUDD - bureau assis-debout, retour, mobilier magasinier	4 400.00	1 808.85	2 591.15	1 bureau assis-debout 1 porte-manteau Complément bureau assis-debout
3. 7	P1 / CTC URB - 1 meuble pour l'étage	250.00	0.00	250.00	
3. 8	P1 / CTC TRAV - 4 bureaux assis-debout, 3 corps de bureaux avec roulettes	10 500.00	10 377.17	122.83	2 étagères 5 bureaux assis-debout 2 corps de bureaux
5	P1 / CJS - 1 bureau, 1 caisson, 1 chaise	1 700.00	1 510.95	189.05	1 bureau 1 chaise
5	CJS - Bibliothèque scolaire	0.00	163.00	-163.00	Lampe de bureau
7	P1 / ECS - divers mobilier	6 600.00	5 779.27	820.73	Armoires bureau 1 bureau 2 tables
	3111.01 Achats de MOBILIER de bureau	59 000.00	49 324.89	9 675.11	

3003.3185.02 « Honoraires et frais d'expertises »

Le budget est construit sur l'expérience des années précédentes, tout en tenant compte des éventuels dossiers importants prévus. Ce fut le cas en 2019 où plusieurs expertises de bâtiments prévues avaient porté le montant à plus de CHF 88'000.-.

En 2020, une expertise, relative à l'analyse des travaux de la Ferme des Tilleuls et de l'organisation du chantier, était un des éléments principaux du préavis de dépassement de crédit pour la Ferme des Tilleuls (préavis N° 71-2020). Cette expertise a été confiée à un bureau externe pour des raisons d'impartialité. D'autre part, plusieurs analyses juridiques ont dû être menées à bien sur des dossiers complexes, avec une aide externe au vu des ressources internes à disposition.

description	Débit CHF
diagnostic amiante - rue du Léman 15b	1 141.60
prestations géométriques - Constitution DDP, parcelle 686	2 751.75
diagnostic amiante - collège Pépinières	129.25
diagnostic amiante - rue de Lausanne 37	484.65
certificat CECB - rue de la Source 3	2 470.00
rapport diagnostic amiante - stade Censuy	6 766.79
hon. avocat - renouvellement droit de superficie - av. des Paudex	5 385.00
prélèvements supplémentaires pour diagnostic amiante	2 030.15
mise à jour rapports "amiante"	1 938.60
analyses microbiologiques de l'eau - clinique dentaire	403.88
analyses microbiologiques eau - clinique dentaire	443.72
étude de faisabilité avant-projet - acompte n°1	4 754.80
analyses microbiologiques de l'eau - Clinique dentaire	110.95
expertise Ferme des Tilleuls	14 100.00
honoraires notaire - const. droit de superficie - Ferme des Tilleuls	3 227.60
1er acompte approche BIM	3 295.60
assistance MO élaboration appel offres - stade Censuy	4 749.55
2ème acompte approche BIM	4 943.45
hon. avocat - renouvellement droit de superficie - av. des Paudex	4 395.25
hon. avocat - bail à loyer Savonnerie	1 262.80
Swiss BIM Sàrl - cahier des charges BIM / SIA 2051, approche BIM	8 239.05
Étude notariale - achat parcelles 2546 + 305	751.15

3010.3655.18 « Subv. ordinaires habitations à loyers modérés »

La Commission s'est interrogée de savoir si la baisse constatée signifiait une réduction de l'aide aux locataires.

Cette réduction est due au fait que l'aide Canton-Communes dite « aide à la pierre » est arrivée à son échéance pour plusieurs immeubles. La Direction procède actuellement à une étude pour réalimenter ce soutien. Le projet Renens gazomètre a eu également une incidence.

3213 « Renens-Centre/14 avril – Kiosque »

Bien que ce kiosque n'existe plus, ce poste est laissé pour mémoire. Il reste la partie « édicule » qui figure dans le compte 3409 Édicules publics.

3409.3121.00 Achats et consommation d'eau

La Commission a examiné la consommation détaillée d'eau des édicules publics. En plus des commentaires figurant dans les comptes, l'écart se justifie par des acomptes facturés trop élevés par rapport aux compteurs.

3531.3112.00 « Achats de mobilier scolaire »

L'achat des 20 tables et des 2 chaises pour le réfectoire du Joran n'était pas prévu au budget. Il est compatible avec le site du Léman.

3531.3121.00 « Achats et consommation d'eau »

Les comptes sont séparés, mais pas le budget.

3541.3111.03 « Achats de mobilier de bureau (administration scolaire) »

La demande de chaises empilables a été faite en cours d'année et n'était pas prévue au budget.

GESTION URBAINE – DÉVELOPPEMENT DURABLE3610.3142.06 « Entretien passage du Trait d'union (Malley) »

Le travail est effectué par Prilly et a été facturé pour la 1ère fois.

3820.4690.01 « Prix Flux 2011 »

Il s'agit d'une distinction reçue en lien avec la mobilité.

3830 « Structure du suivi du tram »

L'engagement financier a débuté en cours d'année alors que le budget porte sur l'année entière.

CULTURE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES – SPORT5100.3653.00 « Subventions individuelles des études musicales »

Il y a eu moins de demandes. Pour l'explication complète, il y a lieu de se reporter au rapport de gestion.

5500.3653.01 « Subventions diverses »

Il s'agit de subventions allouées à des clubs sportifs d'autres communes qui accueillent des adhérents renanais lorsque leur sport n'est pas pratiqué à Renens. Il s'agit d'un système de réciprocité entre communes.

INFORMATIQUE – POPULATION – SÉCURITÉ PUBLIQUE**Protection population et des biens**6100.3651.00 « Mesures de l'Observatoire de sécurité »

Presque tout ce qui a été prévu a été annulé.

6100.3163.01 « Location de caméras de surveillance »

Il s'agit de la participation de la Commune aux CFF pour les caméras qui sont à la gare.

6100.3511.00 » Participation à la réforme policière vaudoise »

Il s'agit du fonds, alimenté par toutes les communes qui n'ont pas de police, auquel s'ajoute une participation en fonction d'un système péréquatif pour les autres communes.

Service de la population

La COVID n'a pas eu d'incidence financière, car les guichets du Service de la population sont restés ouverts.

Service informatique

Pendant cette année, le rôle du Service informatique a été très important compte tenu du télétravail. 170 collaborateurs ont été concernés. Un commissaire s'est étonné qu'il n'y a pas eu de coût de formation ou d'acquisition de logiciel. Les postes ont été ouverts pour accéder aux logiciels des autres partenaires : Canton et tl. L'utilisation de Zoom est arrivée plus tard. Aucun problème de sécurité n'est apparu.

6900.3185.02 « Honoraires et frais d'expertises »

Il s'agissait de mettre en place une liste d'attente. Compte tenu que le travail n'est pas terminé à cause du COVID, un montant sera remis au budget.

Enfance – Cohésion sociale7120.3185.02 Honoraires et frais d'expertises

L'affaire ayant été portée au Tribunal fédéral, la participation de la Commune viendra en 2021.

BUDGET DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE VIDY

La question était de savoir si le raccordement de la Commune de Bussigny à la STEP avait des incidences sur le budget de fonctionnement et les investissements.

La société Epura emprunte et investit seule. Ses comptes nous sont transmis pour information. Seuls les amortissements, ainsi que les frais de fonctionnement sont reportés à la Cistep, dont la coordination revient au Service de l'eau lausannois, qui porte la plus grande part et dont une part se retrouve dans nos comptes.

On ne peut donc pas parler d'incidences sur les investissements, car la rénovation de la Step a en effet été pensée dès le départ de sa rénovation pour accueillir les eaux de Bussigny (et de Morrens) et pour faire face à une augmentation de la population.

Le raccordement de Bussigny a par contre une incidence sur les frais de fonctionnement, dans la mesure où ceux-ci se répartissent en fonction de la consommation d'eau et de l'avancement de la mise en séparatif dans chaque commune de l'entente. L'incidence n'est pas grande : pour 2020, Bussigny participe financièrement en fonction de sa consommation estimée d'eau sur 6 mois (raccordement le 1^{er} juillet) et de sa part de surface dite "imputable" (non séparée) pour CHF 288'776,40 sur un total de CHF 18'290'276,72. Cela fait une participation pour 2020 d'environ 1,5%. Dès 2021, cela sera en principe le double.

BUDGET ENTENTE INTERCOMMUNALE MEBRE-SORGE

Aucune remarque.

BUDGET SDIS**6501.3156.00 Entretien de l'équipement et du matériel**

L'ECA a édicté des directives en liant avec la pandémie exigeant plus de désinfection et de nettoyage.

* * * * *

Délibération de la Commission

La Commission relève que ces bons résultats ne sont pas structurels, mais dus à des dépenses non réalisées. Ainsi, ils ne sont pas une garantie pour l'avenir.

Elle relève avec satisfaction que ces comptes ont permis d'absorber les surcoûts liés à la COVID et de mettre de côté un montant important destiné au Fonds d'aide d'urgence COVID-19 afin de soutenir financièrement différents secteurs. Tels que l'économie, la culture, le sport, la jeunesse et la cohésion sociale ainsi que pour de futurs investissements.

La marge d'autofinancement de l'exercice 2020 s'inscrit dans la même ampleur que celle des années précédentes. Le fonds pour renouvellement et amortissements atteint ainsi au 31.12.2020 le montant de CHF 19'303'460.10.

L'incertitude du mode de péréquation intercommunale en cours de révision plane toujours au-dessus de nos têtes.

La Commission relève encore que le travail effectué par le Service des finances porte ses fruits, alors que dans un certain passé, il fallait que la Commission se réunisse toute une semaine pour examiner les comptes, aujourd'hui le même travail d'analyse peut être effectué en trois jours.

Déterminations de la Commission

- *C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les comptes 2020 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge*
- *C'est par 9 oui et 1 abstention que la COFIN accepte les comptes 2020 de la Commission intercommunale de la Station d'épuration (STEP) des eaux usées de Lausanne-Vidy ;*
- *C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les comptes 2020 de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens ;*
- *C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les comptes 2020 de la Ville de Renens*

M. le Président remercie M. François Delaquis et ouvre la discussion sur les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes de l'Entente SDIS Malley Prilly-Renens.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Pour les comptes de la Ville de Renens, comme expliqué précédemment, la discussion sera ouverte dicastère par dicastère.

- Préambule : pages roses I à XX
La discussion n'est pas demandée.
- Administration générale – Ressources humaines : pages 2a à 12b
La discussion n'est pas demandée.
- Finances : pages 13a à 17b
La discussion n'est pas demandée.
- Centre technique communal : pages 18a à 55b
La discussion n'est pas demandée.
- Culture – Jeunesse – Affaires scolaires - Sport : pages 56a à 71b
La discussion n'est pas demandée.
- Informatique – Population – Sécurité publique : pages 72a à 75b
La discussion n'est pas demandée.
- Enfance – Cohésion sociale : pages 77a à 99b
La discussion n'est pas demandée.
- Comptes de fonctionnement par nature : pages vertes 100 à 103
La discussion n'est pas demandée.
- Comptes d'investissements : pages roses 104 à 144
La discussion n'est pas demandée.
- Bilans comparés : pages violettes 145 à 155
La discussion n'est pas demandée.
- Inventaires des titres et des immeubles : pages vertes 156 à 166
La discussion n'est pas demandée.
- Cautionnements et engagements : pages vertes 167 à 172
La discussion n'est pas demandée.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à M. François Delaquis de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte les comptes arrêtés au 31 décembre 2020

- 1. De l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge*
- 2. De la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy*
- 3. De l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens*
- 4. De la Ville de Renens présentant un excédent de revenus de CHF 410'874.44.*

C'EST À LA MAJORITÉ (2 ABSTENTIONS) QUE LES COMPTES 2020 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE MÈBRE-SORGE SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE RENENS.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES COMPTES 2020 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USEES DE VIDY.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES COMPTES 2020 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE SDIS MALLEY PRILLY-RENENS SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES COMPTES 2020 DE LA VILLE DE RENENS SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE RENENS.

M. le Président remercie M. François Delaquais ainsi que les membres de la Commission des finances pour l'excellence de leur travail.

11. Gestion 2020

M. le Président prie Mme Elodie Golaz Grilli, Présidente de la Commission de gestion, de se rendre au micro afin de donner lecture de son rapport.

M. le Président rappelle que la Commission de gestion est régie par les articles 113 à 120 de notre Règlement. L'article 120 précisant que « *Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. S'il y a discussion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou une partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier.* ».

Le rapport de la Commission de gestion, ayant été envoyé à chaque conseillère et conseiller, ne sera pas lu dans son entier. À noter aussi que les remarques, les vœux et les observations maintenues de la COGEST ainsi que les réponses de la Municipalité y relatives feront partie du procès-verbal. Toutefois, le rapport de gestion reçu dans le courrier avec les documents pour la séance de ce soir ne sera pas repris dans son entier. M. le Président prie donc les membres du Conseil de considérer que le document reçu est une annexe au procès-verbal de la séance du 24 juin 2021.

La procédure suivante sera suivie :

- Mm Elodie Golaz Grilli donnera lecture de l'introduction du rapport de sa Commission.
- Pour chacune des observations maintenues par la COGEST,
 - Mme Elodie Golaz Grilli donnera lecture du texte de l'observation,
 - La réponse de la Municipalité sera lue par le Président du Conseil,
 - La détermination de la COGEST sera lue par Mme Elodie Golaz Grilli.

Chaque observation maintenue par la COGEST sera ouverte à la discussion et soumise au vote. À noter que la Municipalité a la possibilité de s'exprimer une dernière fois avant le vote.

S'agissant des observations non maintenues par la COGEST, celles-ci ne seront pas lues, mais une discussion suivie d'un vote pourrait être demandée par un conseiller. À noter que, là aussi, la Municipalité a la possibilité de s'exprimer une dernière fois avant le vote.

Par la suite, M. le Président ouvrira la discussion générale sur le rapport de la COGEST en priant les membres du Conseil de bien vouloir mentionner le N° de la page concernée par leur éventuelle intervention.

Finalement, la discussion sera ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité, à nouveau en priant les intervenants de mentionner le N° de la page concernée par leur éventuelle intervention.

La dernière discussion avant le vote final sera la discussion générale sur la gestion de la Commune.

Ce point de l'ordre du jour sera clos par le vote sur la gestion de l'exercice 2020 de la Ville de Renens.

Cette procédure n'étant pas contestée, M. le Président passe la parole à Mme Elodie Golaz Grilli.

- **Mme Elodie Golaz Grilli**, Présidente de la Commission de gestion

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers Collègues,*

Cette année a été plus particulière pour la commission de Gestion qui a dû composer avec les mesures COVID.

Malgré cette situation un travail assidu a pu être réalisé par ces membres :

Allauca Byron, Beauvois Frédérique, Cordeiro André, Duperrex Gérard, Dupuis Jean-Marc, Jaccard Nathalie, Joliat Rosana, Korkmaz Mehmet, Mulopo Robert, Plattner Laurence, Scala Michele, Sisto-Zoller Suzanne et Elodie Golaz Grilli, Présidente pour cet exercice.

Dès le mois d'octobre 2020, la Commission de Gestion s'est réunie pour travailler sur des thématiques et poser ses premières questions, ceci dans un esprit constructif. Les questions ont pu être complétées lors de la réception du rapport de Gestion qui a été transmis rapidement par la Municipalité. Les échanges ont pu se développer lors des visites de dicastères et c'est avec enthousiasme et intérêt que les commissaires ont pu échanger avec les services.

Les rencontres avec les associations sociales, sportives et culturelles subventionnées par la Commune n'ont malheureusement pas pu se faire. Nous ne pouvons que souhaiter que celles-ci puissent reprendre l'année prochaine.

Pour finaliser le présent rapport, la Commission de gestion s'est rencontrée lors de : 10 séances plénières, 1 séance pour le Préavis N° 75-2020, 1 séance commune avec la COFIN, 1 séance pour les préavis bouclés, et 7 séances en journée. Ce sont 19 rapports et compte-rendus qui ont été rédigés par les membres de la COGEST, des miliciens issus de tous les partis élus au Conseil communal.

Au nom de la Commission de gestion, je tiens à remercier chaleureusement le Syndic, les Municipaux et Chef.fe.s de service qui ont été disponibles et qui se sont attelés à nous donner tous les renseignements et répondre aux questions et interrogations des membres de la commission.

Un remerciement particulier aux employé.e.s de la Ville de Renens, comme nous pouvons le constater dans le rapport de Gestion, ils et elles s'investissent chaque jour pour notre Ville.

À titre personnel, je tiens à exprimer toute ma gratitude à M. Michel Veyre, Secrétaire municipale, et Mme Anne Lafond, adjointe, pour leurs soutiens, leurs précieuses collaborations et organisations.

Pour conclure, je remercie mes collègues pour leur travail, leur investissement, pour les échanges, les débats, toujours respectueux et constructifs. Je tiens à remercier particulièrement Rosana Joliaf, Laurence Plattner et Suzanne Sisto-Zoller pour la relecture de ce rapport. J'ai eu énormément de plaisir à collaborer avec vous toutes et tous lors de ce dernier exercice de la législature.

OBSERVATIONS MAINTENUES ET/OU REFUSEES

Administration générale-Finances

OBSERVATION N° 1 :

La COGEST regrette que le commerce local n'ait pas eu le même succès que le développement des start-ups.

Dès lors, qu'entend faire la Municipalité pour mettre en place une vraie stratégie du développement du commerce local et comment entend-t-elle faire son évaluation ?

Réponse(s) de la Municipalité :

Comme mentionné dans la réponse initiale, un groupe de travail a été institué dès l'annonce par le délégué à la promotion économique de la résiliation de son mandat. Cette information a été relayée de manière large auprès des différents partenaires de la Ville et notamment les membres du Conseil communal. À l'heure actuelle, et comme il paraît opportun de faire valider la future stratégie de promotion économique par la Municipalité élue pour la période 2021-2026, nous ne pouvons qu'assurer le Conseil communal d'avoir pris bonne note de cette observation. Nous ne manquerons ainsi pas de revenir prochainement auprès du Législatif afin de leur signifier les grandes orientations retenues pour la promotion économique.

En attendant que la Municipalité revienne auprès du Conseil communal avec sa stratégie, la commission de Gestion maintient l'observation N° 1.

M. le Président ouvre la discussion sur le maintien de l'observation N° 1 de l'exercice 2020.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition du maintien de cette observation.

- C'est à la majorité que les membres du Conseil communal souhaitent maintenir l'observation N° 1.

OBSERVATION N° 2 :

La COGEST ne peut que regretter le manque de visibilité des parkings à disposition et la non-promotion de ceux-ci. Que compte mettre en place la Municipalité ?

Réponse(s) de la Municipalité :

Les parkings de Renens bénéficient depuis de nombreuses années d'une page Internet dédiée, initialement par le biais d'un site ad hoc, et désormais directement rattaché au site de la Ville (voir menu déroulant Vie pratique / Section mobilité). Cette page recense l'ensemble de l'offre de parking communale, indique les emplacements de chacun des parkings ainsi que leurs capacités respectives. Une carte didactique est proposée pour le centre-ville.

Par le biais de cette page, un sondage avait été entrepris à fin 2017- début 2018 par la promotion économique et l'ACR via le groupe de travail "Commerces" de la Ville pour mieux cerner la fréquentation des parkings, notamment vis-à-vis de l'offre commerciale. De nombreux formulaires avaient été mis à disposition auprès des commerçants et des grandes surfaces ainsi que sur le site Internet communal. Malheureusement, la participation ne s'est pas révélée assez importante pour pouvoir retirer des enseignements spécifiques, notamment les attentes des usagères et usagers concernant l'accès aux parkings. Cela a cependant été l'occasion de rappeler à large échelle l'existence de l'offre communale.

Les parkings sur le territoire renanais se répartissent en deux catégories : ceux en mains communales et ceux en mains privées. Pour ces derniers, seuls les propriétaires peuvent en faire une promotion directe. C'est le cas notamment du parking de la Migros. Celui de la COOP est partagé avec la Commune, sans qu'une velléité particulière ait été annoncée par COOP pour une action de promotion particulière.

Concernant la pratique communale, la Municipalité rappelle que pour les deux grands parkings du centre (mais aussi pour l'Hôtel de Ville et le Parc Frehner), la perspective et l'évolution des travaux du tram sur le 14-Avril rendent fort complexe leur signalisation à l'heure actuelle.

Enfin, la Municipalité a entamé depuis plusieurs années une politique globale de transition écologique qui privilégie l'utilisation des transports publics à celle de la voiture individuelle. Elle favorise également l'augmentation d'espaces rendus à la population, végétalisés (aux dépens parfois de certaines places de parc). Elle ne souhaite dès lors pas s'engager dans des projets de panneaux signalétiques aux alentours des parkings territoriaux et estimerait peu cohérent de mettre en place une campagne de promotion plus large que celle existant actuellement. Elle notifie cependant la page internet évoquée ci-dessus dès qu'une communication spécifique l'exige (notamment pour les manifestations).

La commission de Gestion constate qu'aucune amélioration n'est envisagée, c'est pourquoi elle maintient l'observation N° 2.

M. le Président ouvre la discussion sur le maintien de l'observation N° 2 de l'exercice 2020.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition du maintien de cette observation.

- C'est à la majorité que les membres du Conseil communal souhaitent maintenir l'observation N° 2.

OBSERVATION N° 4 :

Nos temps de marchés sont des moments incontournables de la vie renanaise. Dans le cadre de la promotion du commerce local et de proximité, il est essentiel qu'ils soient attractifs et diversifiés.

Dès lors la COGEST demande à la Municipalité ce qu'elle entend faire pour dynamiser, étendre et rendre plus attractifs ces moments.

Réponse(s) de la Municipalité :

Dans le Rapport de gestion 2020, dans la section « Manifestations et animations » de la partie Administration générale, la gestion du marché de Renens est abordée et y est mentionnée la création d'un groupe de travail spécifique à début 2020. Celui-ci devait permettre de préparer la nouvelle saison du marché et mener une réflexion complète sur sa configuration.

Concrètement, il s'agissait de définir un modèle d'animation adapté, de réfléchir au positionnement des stands (en incluant les étalagistes aux discussions), ou encore de réfléchir à l'offre de stands avec l'aide d'un prestataire professionnel externe. L'objectif était de disposer d'un groupe de suivi, véritable « outil » pour assurer une identité propre et forte au marché renanais en tant que rendez-vous populaire incontournable.

La crise du Coronavirus a mis entre parenthèses ce travail de fond. Depuis, y compris pour la saison 2021, les restrictions liées à la lutte contre la COVID-19 n'ont pas permis d'envisager une reprise à court terme des événements publics. Ces éléments retardent bien sûr l'entrée en action du groupe de travail.

La définition du calendrier du Groupe Marché est donc en grande partie liée à l'évolution de la pandémie, mais aussi à son intégration au sein de la nouvelle structure de l'administration communale pour la législature 2021-2026.

D'ici là, la Municipalité prend note des questions et remarques de la COGEST et continuera de faire le maximum, selon les mesures en vigueur, pour assurer au marché de Renens le suivi qu'il mérite.

En attendant que la Municipalité revienne auprès du Conseil communal avec sa stratégie, la COGEST maintient l'observation N° 4.

M. le Président ouvre la discussion sur le maintien de l'observation N° 4 de l'exercice 20220.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition du maintien de cette observation.

- C'est à la majorité que les membres du Conseil communal souhaitent maintenir l'observation N° 4.

Informatique – Population- Sécurité publique**OBSERVATION N° 11 :**

La COGEST s'étonne qu'en temps de COVID les collaborateurs doivent fournir le matériel informatique nécessaire pour leur poste de travail.

La Municipalité compte-t-elle modifier la directive communale ?

Réponse(s) de la Municipalité :

Il aurait été particulièrement compliqué, voire impossible, d'équiper l'entier des collaboratrices et des collaborateurs qui ont effectué du télétravail en période de Covid. Et cela d'autant plus que l'obligation de télétravail a été annoncée quelques jours avant son entrée en vigueur et cela pour une durée initialement limitée. Il ne faut pas non plus négliger le coût inhérent à une telle démarche.

La directive concernant le télétravail est en cours de révision. Cependant, hormis le cadre exceptionnel de la période COVID, le télétravail est une notion volontaire de la part de la collaboratrice ou du collaborateur qui est accepté ou non par la Cheffe ou le Chef de Service. Il paraît juste que la personne qui peut, entre autres, assouplir son planning de travail et diminuer ses déplacements accepte de mettre à disposition le matériel nécessaire.

La commission de Gestion maintient l'observation N° 11. La COGEST ne partage pas la vision de la Municipalité sur le télétravail « assouplir son planning » entre autres et de devoir utiliser son matériel en période COVID.

M. le Président ouvre la discussion sur le maintien de l'observation N° 11 de l'exercice 20220.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition du maintien de cette observation.

- C'est à la majorité que les membres du Conseil communal souhaitent maintenir l'observation N° 11.

Bâtiments – Domaines – Logement-Cultes**OBSERVATION N° 14 :**

La COGEST ne comprend pas qu'un état des lieux du matériel dans les établissements scolaires ne soit pas réalisé régulièrement. Comment la Municipalité entend-elle avoir une meilleure vue sur le matériel ?

Réponse(s) de la Municipalité :

Au vu du nombre de pièces de mobilier, de sa variété, la tenue d'un inventaire n'apporterait pas de valeur ajoutée pour sa gestion et imposerait un nombre d'heures de travail très important.

D'une part, le stock de réserve est géré de façon à être le plus adéquat possible. D'autre part, les concierges ainsi que les directions scolaires ont un regard quotidien sur l'état du mobilier et les besoins relatifs. Les réparations se traitent donc au cas par cas, tout comme les commandes complémentaires. Les besoins liés aux nouvelles classes ou locaux sont quant à eux budgétisés.

La COGEST maintient l'observation N° 14. La Commission de Gestion estime qu'une vision globale du mobilier est nécessaire.

M. le Président ouvre la discussion sur le maintien de l'observation N° 14 de l'exercice 2020.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition du maintien de cette observation.

- C'est à la majorité que les membres du Conseil communal souhaitent maintenir l'observation N° 14.

Urbanisme

OBSERVATION N° 17 :

La COGEST ne peut pas se satisfaire de la réponse rendue à la question « Pourquoi ne pas déplacer les arbres au lieu de les abattre ? », d'autant plus qu'une pénurie d'arbres pour reverdir les villes nous guette. L'argument financier ne doit pas être un frein au fait de conserver ou de déplacer des arbres. Qu'entend faire la Municipalité pour préserver les arbres existants et parer à cette future pénurie ?

Réponse(s) de la Municipalité :

Il arrive qu'il faille abattre un arbre lorsqu'un projet d'intérêt majeur le requiert pour permettre sa faisabilité. La dernière réponse que la commission de gestion rejette ne reflète pas l'avis exprimé de la Municipalité concernant l'intérêt ou le désintérêt de déplacer un arbre plutôt que de l'abattre. Au-delà de la question financière, certes importante, le déplacement d'un arbre d'un certain calibre est aussi techniquement problématique, voire impossible, comme constaté tout récemment en lien avec l'évaluation du déplacement du cèdre pleureur sur l'esplanade de la Salle de spectacles.

Un recensement des arbres remarquables est en cours et un nouveau règlement de protection des arbres lui fera suite pour améliorer leur préservation. Le PACom abordera également cette question (préservation et plantation des arbres), ainsi que celle du maintien d'espaces perméables dans les propriétés privées. Un préavis relatif à la plantation de 400 nouveaux arbres dans les 10 ans à venir sera soumis prochainement au législatif afin d'augmenter globalement la canopée urbaine dans le cadre du plan climat. Ceci permettra d'assurer un renforcement, avec des arbres plus jeunes.

La pénurie annoncée concerne essentiellement les arbres indigènes de grandes dimensions. (Ex. : érable champêtre ou certaines variétés de tilleuls.) les grandes avenues plantées en monoculture ne sont plus privilégiées. Ainsi nous pouvons encore trouver facilement quelques exemplaires de très beaux spécimens dans les pépinières locales voire nationales.

La COGEST maintient l'observation N° 17 et souhaite des solutions circonstanciées.

M. le Président ouvre la discussion sur le maintien de l'observation N° 17 de l'exercice 2020.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition du maintien de cette observation.

- C'est à la majorité que les membres du Conseil communal souhaitent maintenir l'observation N° 17.

M. le Président ouvre la discussion générale sur le rapport de la Commission de gestion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de la Municipalité.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président ouvre la discussion générale sur la gestion de la Commune.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à Mme Elodie Golaz Grilli de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la Commission de Gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2020

et donne décharge aux organes responsables.

C'EST A LA MAJORITÉ (UNE ABSTENTION) QUE LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL APPROUVENT LE RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2020.

M. le Président remercie Mme Elodie Golaz Grilli ainsi que l'ensemble des membres de la Commission de gestion pour leur travail.

12. Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 87-2021 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 12 « ch. du Bochet/Autoroute

M. le Président prie M. Simone Favre, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture du rapport.

- **M. Simone Favre**, Président-rapporteur de la Commission

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Présentation du projet

Ce préavis fait partie de la réhabilitation du réseau de collecteur d'eaux usées Mèbre-Sorge dont la construction date des années 60. Le présent préavis concerne le secteur 12. Le dossier est présenté par Mme Tinetta Maystre, Municipale, et M. Christophe Sarda, Chef du service Travaux.

Plusieurs points sont portés à l'attention des commissaires lors de la présentation :

- *La clé de répartition est calculée chaque année et dépend de la population présente dans chaque commune de l'Entente.*
- *La construction date de 1965 et les travaux d'entretien ont été planifiés depuis une étude complète menée entre 2003 et 2007.*
- *Le chemisage des tuyaux est réalisé en introduisant un tube plastique dans la canalisation avant de le gonfler à chaud pour le faire adhérer aux parois. La*

longueur maximale de tube pour cette technique est de 360 m., c'est pourquoi il est nécessaire d'ajouter des chambres d'accès sur ce secteur.

Questions des commissaires

Question – *Est-ce que les 2 chambres seront permanentes ?*

- *Non, elles seront réenterrées, mais répertoriées et faciles à rouvrir.*

Question – **Comment seront récupérées les eaux usées durant les travaux ?**

- *Grâce à des dérivations placées en amont.*

Question – *Comment sera effectué le nettoyage interne des conduites ?*

- *Avec un jet d'eau pressurisé et mécaniquement.*

Question – *Comment est déterminé le diamètre des tuyaux ?*

- *Le débit et la zone de récolte.*

Question – *Comment sont réalisées les connexions après les travaux ?*

- *Elles sont découpées dans le plastique une fois la chaussette installée.*

Délibérations de la Commission

Le Président ouvre la discussion. Une commissaire fait remarquer que 75% du prix total est dédié au gainage et qu'on peut remarquer qu'il s'agit de travaux de routines dont les coûts sont connus et compressés.

Le président passe au vote : Les conclusions du préavis N° 87-2021 sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Simon Favre de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 87-2021 de la Municipalité du 3 mai 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE *l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 12 Ch. du Bochet/Autoroute.*

ACCORDE *à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 400'000.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 6 ci-dessus.*

ALLOUE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de CHF 119 520.– TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 5 à 6 ci-dessus.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 3861.5010.5007 - Réhab. collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 12 « Ch. du Bochet/Autoroute » et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve « Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux », compte N° 9280.1006. Si le financement par le fonds venait à ne pas suffire, la part non amortie qui ne pourrait être financée par le fonds restera activée au bilan et sera amortie sur une durée maximale de 30 ans. Cette part d'investissement sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 87-2021 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Simone Favre ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 88-2021 – Déplacement du collecteur intercommunal Mèbre-Sorge dans le cadre de la réalisation du parc de la Mèbre à Crissier et de la renaturation du ruisseau de la Mèbre - Crédit de construction

M. le Président prie M. Dylan Montefusco, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture du rapport.

- **M. Dylan Montefusco**, Président-rapporteur de la Commission

La Commission chargée d'étudier le préavis N° 88-2021 s'est réunie le mercredi 2 juin 2021 à 19h45 à la salle de conférence de la Salle de spectacles. Elle était composée des membres suivants :

- *Mme Laurence Plattner*
- *Mme Carole Castillo*
- *M. Richard Neal*
- *M. Simon Favre*
- *M. Rachid Taaroufi*
- *Mme Sandra Martinelli*
- *Mme Elodie Golaz Grilli*
- *M. Dylan Montefusco, Président-rapporteur*

La Municipalité était représentée par :

- *Mme Tinetta Maystre, Municipale*
- *M. Christophe Sarda, Chef de service « Travaux »*

Préambule

Le préavis a pour but de présenter aux Conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice, les travaux sur le collecteur intercommunal de

Mèbre-Sorge, propriété de l'Entente intercommunale, et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux. Ils sont liés au réaménagement de la parcelle N° 825 de Crissier dans le cadre du plan directeur localisé Ley Outre Ouest. Cet investissement nécessite l'approbation des Conseils communaux des cinq communes de l'Entente intercommunale.

Ce projet permettra de créer un futur parc urbain qui sera à disposition de tous et qui remplacera l'actuelle zone de dépôt, cela accompagnera la renaturation du ruisseau par des tronçons connecteurs.

C'est pour cette raison que Crissier a approché les différentes communes de l'Entente intercommunale afin de financer de manière conjointe le déplacement du collecteur. Une partie des dépenses sera subventionnée.

Questions générales de la Commission

1. *Comment se fait-il que ce projet obtienne une subvention fédérale ?*
 - *La Confédération subventionne la renaturation de la rivière, mais pas le déplacement du tuyau.*
2. *Est-ce qu'une étude sur la pollution du sol a été effectuée en vue de la création du futur parc ?*
 - *Probablement, mais nous n'avons pas eu d'informations concernant l'état actuel du sol.*
3. *Selon l'annexe 3 du préavis, est-ce que le tronçon 1 continue bien au-delà du plan ?*
 - ❖ *Le tronçon, qui se situe au-dessus du point 1, ne concerne plus Mèbre-Sorge, une autre Entente intercommunale existe concernant la suite de ce tronçon, toutefois, un droit de passage subsiste.*
4. *Pourquoi certains tuyaux sont dédoublés ?*
 - ❖ *Le dédoublement des tuyaux nous permet de recueillir les eaux des deux côtés du ruisseau.*

Délibération de la Commission

Etude de l'amendement « administratif » suivant proposé par la Commission des finances :

*« **AUTORISE** l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de déplacement d'un collecteur Mèbre sur le territoire de la commune de Crissier sur le site du Parc de la Mèbre ;*

***ACCORDE** à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 150'000.- TTC (cent-cinquante mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 ci-dessus. Ce montant est hors déduction des subventions ;*

~~ALLOUE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de CHF 42'000.- HT (quarante-deux mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 ci-dessus.~~

~~Cette dépense de CHF 42'000.- HT sera couverte par la trésorerie ordinaire et n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation, hormis le coût du capital. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5620 « Communes et associations de communes », plus précisément dans le compte n° 460.5620.070 « Mèbre-Sorge Déplacement d'un collecteur projet parc de la Mèbre à Crissier ».~~

~~Elle sera amortie en 5 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement sur la comptabilité des communes. Les amortissements seront compensés chaque année par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.~~

ALLOUE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement brute de CHF 44'820.- TTC, avant déduction des subventions fédérales de CHF 20'757.35 TTC, soit une subvention communale d'investissement nette de CHF 24'062.55 TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 ci-dessus.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.1067.5010 « Déplacement collecteur intercommunale Parc de la Mèbre » et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve « Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux », compte N° 9280.1006. Si le financement par le fonds venait à ne pas suffire, la part non amortie, qui ne pourrait être financée par le fonds, restera activée au bilan et sera amortie sur une durée maximale de 30 ans. Cette part d'investissement sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal. »

- ❖ La commission accepte à l'unanimité cet amendement.
- ❖ La commission accepte à l'unanimité les conclusions **amendées**

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote l'amendement technique proposé par la Commission, en ayant pris soin de rappeler à l'Assemblée que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond (art. 91, al. 3 du Règlement du Conseil communal) :

Amendement N° 1 :

« AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de déplacement d'un collecteur Mèbre sur le territoire de la commune de Crissier sur le site du Parc de la Mèbre ;

ACCORDE à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 150'000.- TTC (cent-cinquante mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 ci-dessus. Ce montant est hors déduction des subventions ;

~~ALLOUE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de CHF 42'000.- HT (quarante deux mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 ci-dessus.~~

~~Cette dépense de CHF 42'000.- HT sera couverte par la trésorerie ordinaire et n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation, hormis le coût du capital. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n°~~

~~5620 « Communes et associations de communes », plus précisément dans le compte n° 460.5620.070 « Mèbre-Sorge – Déplacement d'un collecteur projet parc de la Mèbre à Crissier ».~~

~~Elle sera amortie en 5 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement sur la comptabilité des communes. Les amortissements seront compensés chaque année par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.~~

ALLOUE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement brute de CHF 44'820.- TTC, avant déduction des subventions fédérales de CHF 20'757.35 TTC, soit une subvention communale d'investissement nette de CHF 24'062.55 TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 ci-dessus.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.1067.5010 « Déplacement collecteur intercommunale Parc de la Mèbre » et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve « Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux », compte N° 9280.1006. Si le financement par le fonds venait à ne pas suffire, la part non amortie, qui ne pourrait être financée par le fonds, restera activée au bilan et sera amortie sur une durée maximale de 30 ans. Cette part d'investissement sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal. »

- C'est à l'unanimité que l'amendement N° 1 est accepté.

M. le Président prie M. Dylan Montefusco de procéder à la lecture des conclusions **amendées**.

Le Conseil communal de Renens

*Vu le préavis intercommunal N° 88-2021 de la Municipalité du 3 mai 2021,
Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de déplacement d'un collecteur Mèbre sur le territoire de la commune de Crissier sur le site du Parc de la Mèbre ;

ACCORDE à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 150'000.- TTC (cent-cinquante mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 ci-dessus. Ce montant est hors déduction des subventions ;

~~*ALLOUE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de CHF 42'000.- HT (quarante deux mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 ci-dessus.*~~

~~*Cette dépense de CHF 42'000.- HT sera couverte par la trésorerie ordinaire et n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation, hormis le coût du*~~

~~capital. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5620 « Communes et associations de communes », plus précisément dans le compte n° 460.5620.070 « Mèbre-Sorge – Déplacement d'un collecteur projet parc de la Mèbre à Crissier ».~~

~~Elle sera amortie en 5 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement sur la comptabilité des communes. Les amortissements seront compensés chaque année par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.~~

ALLOUE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement brute de CHF 44'820.- TTC, avant déduction des subventions fédérales de CHF 20'757.35 TTC, soit une subvention communale d'investissement nette de CHF 24'062.55 TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 ci-dessus.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.1067.5010 « Déplacement collecteur intercommunale Parc de la Mèbre » et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve « Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux », compte N° 9280.1006. Si le financement par le fonds venait à ne pas suffire, la part non amortie, qui ne pourrait être financée par le fonds, restera activée au bilan et sera amortie sur une durée maximale de 30 ans. Cette part d'investissement sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal. »

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 88-2021 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Dylan Montefusco ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. Rapport de commission – Préavis N° 89-2021 – Plan climat de Renens et réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher intitulé « Mise en place d'un plan climat communal »

M. le Président prie M. Florian Gruber, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture du rapport.

- **M. Florian Gruber**, Président-rapporteur de la Commission

Séance du premier juin 2020, 19h00, Salle de conférence de la salle des spectacles.

*Présence**Municipalité et Ville*

- Alain Peneveyre
- Caroline Tacchini
- Jean-François Clément
- Patricia Zurcher
- Tinetta Maystre

Conseil communal

- Byron Allauca
- Carole Castillo
- Florian Gruber (président rapporteur)
- Gérard Duperrex
- Jean-Marc Dupuis
- Muriel Rossel
- Nathalie Jaccard

Excusée pour le Conseil communal

- Aline Segin

Séance

La séance débute à 19h05, parole est donnée à M. Jean-François Clément, Syndic, pour une introduction.

Il s'agit ici d'un premier préavis visant, pour la Ville de Renens, à répondre aux accords de Paris signé par la Suisse. Cet accord se décline aussi bien au niveau suisse que cantonal et finalement communal. Il s'agit également de répondre au postulat de Jonas Kocher « Mise en place d'un plan climat communal ».

Au travers de « Demain Renens » diverses initiatives ont déjà été initiées. Des rencontres avec la population ont permis déjà d'identifier un certain nombre de pistes.

Finalement, il s'agit de d'étudier comment adapter notre territoire pour répondre aux changements climatiques, en augmentant le niveau de résilience au sein de la Ville et réduire les émissions de CO₂.

Il ressort de ces rencontres qu'il est nécessaire de communiquer avec et associé la population, aussi en associant un maximum d'association.

Mme Caroline Tacchini, spécialiste en énergie à la Commune de Renens, nous présente le plan climat de la commune et but de ce préavis. Le plan climatique de la commune est un instrument statistique visant à la neutralité carbone en en tenant compte de l'économie et la qualité de vie. C'est un outil transversal à toute l'administration qui est porté par l'ensemble de la Municipalité.

Ce plan est découpé en trois volets :

1. *Réduction des émission carbones augmentant l'effet de serre*
2. *Adaptation au changement et résilience de la commune*
3. *Mise en place d'indicateurs*

Il y a une discussion avec la ville de Lausanne et la méthode d'analyse pour la Ville de Renens qui utilisera les mêmes méthodologies que celle de la ville de Lausanne afin de profiter d'effet de synergie.

Le premier volet vise à la diminution des émissions carbone et sera basé sur les valeurs d'émission de CO₂ de 2019, dernière année « pleine » avant la disruption amenée par la COVID.

Le second volet, visant l'adaptation de la Ville aux changements climatiques à venir, débutera par un diagnostic des vulnérabilités vis-à-vis de la chaleur mais également liés à l'eau (inondation).

Le troisième volet visera à mettre en place des indicateurs qui permettront d'évaluer les progrès de ce plan. Ces indicateurs seront mis en place par secteur et une évaluation globale sera faite une fois par législature.

Pour les volets un et deux, un catalogue décrivant l'ensemble des mesures identifiées sera mis en place et par la suite, ce seront ces mesures qui seront ensuite choisies et appliquées en fonction de divers critères.

Un échéancier incluant à la fois des phases d'analyses et de revues est proposé. Les revues incluront les spécialistes, la Municipalité mais également une représentation du Conseil communal.

Finalement un découpage explicatif des coûts de ce préavis est proposé et l'importance de la communication est mise en avant. En effet, une bonne communication limitera les résistances. D'où le montant de CHF 10'000.- au budget de ce préavis.

Il est également mis en avant que la Ville intègre une vraie réflexion liée au développement durable dans tous les préavis futurs de la commune, en plus et en avance du plan climat.

Questions des commissaires

- *Q : Une analyse globale une fois par année, est-ce suffisant ?*
 - *R : Les actions seront mises en place de manière ciblée, il est donc préférable de juger ces actions de manière unitaire et d'avoir un final une vue globale*
- *Q : Si les actions ne sont pas globales et que les indicateurs non plus, ne risquent-on pas de perdre de vue la vue et le résultat global ?*
 - *R : Les objectifs visés seront globaux et des indicateurs globaux seront aussi mis en place*
- *Q : Au vu des enjeux climatiques à venir, ce plan est-il assez ambitieux ?*
 - *R : Il sera possible de faire plus au fur et à mesure de l'avance du plan.*
- *Q : Il a été dit qu'il sera tenu compte des autres villes. Quelles synergies existent ou seront mises en place ?*
 - *R : Un groupe de travail réuni les grandes villes, ainsi un transfert d'information est mis en place de manière récurrente. Différents groupes de travail se mettent en place à cet effet.*
- *Q : Dans tous les cas, le plan communal devra suivre/dépendre de celui du Canton ?*
 - *R : Il y clairement un travail à faire ensemble. Chaque niveau, Confédération, Canton et Commune ont chacun leur rôle, complémentaire, à jouer.*
- *Q : Ce plan climat n'est peut-être pas assez ambitieux ?*
 - *R : Ce préavis vise à pouvoir proposer ensuite un plan climat ambitieux. Cependant, la mise en place dépendra des moyens qui seront par la suite accepté et mis à disposition.*
- *Q : 2050 est lointain, on fait un peu comme les autres !?*
 - *R : Il faut que la population soit également porteuse et on compte sur le fait que les jeunes poussent (aussi leurs aînés) à soutenir les mesures.*
- *Q : Il faudrait impliquer plus les habitants. Vous indiquez que seulement 270 personnes ont répondu au sondage climat. C'est peu ! Il faudra vraiment faire un effort de communication.*
 - *R : Oui nous mènerons des actions de communications mais il faut relever que 270 personnes est le meilleur score de réponse au sondage paru dans Carrefour Infos. Par rapport au climat, on ne peut pas attendre que chaque habitant y soit immédiatement sensible, cela demandera du temps.*

- *Q : On parle de la mise en place d'un outil pour toute l'administration mais ne peut-on pas déjà travailler sans outil ?*
 - *R : On cherche à amener un développement sérieux, technique et bien pensé plutôt que des réponses approximatives*
- *Q : Pourquoi ne pas inviter des experts dans les groupes de travail ?*
 - *R : Oui des experts seront invités.*
- *Q : Quel est la quantité de place de parc voiture par rapport aux vélos maintenant et dans le futur ?*
 - *R : Cela sera chiffré mais pas connu pour l'instant.*
- *Q : Et quel est le nombre de renanais avec un véhicule automobile ?*
 - *R : Cela fera partie de l'évaluation en collaboration avec PACOM*
- *Q : Les émissions CO₂ de la Ville (administration) sont indiquées comme faible ?*
 - *R : La Ville, elle-même, produit globalement peu de carbone car la proportion des employés vis-à-vis du nombre d'habitant est faible.*
- *Q : Sera-t-il tenu compte des émissions de CO₂ des employés venant au bureau avec leur véhicule privé ?*
 - *R : Cela est inclus dans le plan mobilité*
- *Q : Est-ce que cela pourrait aller jusqu'à une suppression des places de parc mises à disposition des employés de la commune ?*
 - *R : Oui, cela sera ajouté dans le catalogue de mesure mais cela ne sera peut-être pas choisi dans les actions mises en œuvre*

Délibération

Ce plan climat est perçu de manière très positive par une majorité des commissaires.

Néanmoins, nous notons que la Ville sera probablement confrontée à des difficultés financières dès lors qu'il sera nécessaire d'agir : le Canton va mettre 1.7 milliards pour son plan climat, en proportion, pour nous aligner sur l'ambition de leur plan, la Ville de Renens devrait mettre près de 42 millions !

La question des « bons » indicateurs est également débattue et il nous semble que ce sera un des points centraux à surveiller.

Le point communication est à nouveau évoqué : il faut absolument qu'une majorité des habitants soient convaincus. À ce titre, nous ne sommes pas persuadés que les CHF 10'000.- seront suffisants pour une communication qui nous permettra de véritablement « embarquer » la majorité de nos citoyens.

Il sera également nécessaire que le Conseil communal envoie les « bonnes » personnes au groupe de travail élargi.

Ce préavis est accepté par 5 commissaires, un contre et une abstention.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,

Je compte sur vous, si je parle trop vous me dites de me taire. Je suis très concerné.

Merci beaucoup pour ce plan climat, toutefois une chose qu'il faut garder en tête, le plan climat, sous-entendu une projection dans le futur, ne doit pas nous dédouaner d'actions concrètes qui se font pendant que nous continuons à réfléchir ; c'est juste une petite précision.

En discutant du plan climat nous nous sommes quand même bien dit au sein du groupe que oui il y a un plan, oui il a des actions et tout doit aller de concert. En même temps, c'est important à notre sens d'avoir un plan climat au niveau communal parce qu'il y a des actions que nous pouvons mettre en œuvre à notre échelle. Il ne faut pas non plus oublier qu'il y a d'autres acteurs, qui sont des gros acteurs et qui mettent le dawa, posent problème, occupent une place importante de la problématique. Enfin voilà. Si tout d'un coup nous sommes face à des grosses multinationales, c'est aussi eux qui portent une grosse charge. Cela reste quand même une grosse charge pour une commune de pouvoir agir à son niveau. Selon nous, ce plan climat est une excellente idée mais il ne doit pas devenir un oreiller de paresse. Nous avons été « Ville verte », nous sommes encore « Ville verte », il faut continuer sur cette lancée, il faut taper sur tous les fronts.

Merci beaucoup.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Monsieur Le Président,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers Collègues*

Monsieur Jonas Kocher m'a chargé de lire sa prise de position pour ce présent postulat.

En préambule, il remercie la Municipalité pour la réponse à son postulat.

Ce préavis est débattu ce soir, alors que le GIEC rend un nouveau rapport pour le moins pessimiste qui alerte à quel point un point de non-retour est proche où les effets du dérèglements climatiques se font déjà de plus en plus ressentir, comme par exemple les violents orages qui ont frappé durement certaines régions certains villages de Romandie.

Ce préavis est le premier pas pour la mise en place d'un plan climat, des changements d'habitudes, de comportement tant au niveau individuel, que collectifs, que de la part des entreprises, des institutions et de l'administration/gouvernements sont nécessaires, pour tenter d'inverser la tendance et bien sûr Renens ne pourra pas sauver la planète, mais notre commune se doit de faire sa part et ce postulat est un bon commencement.

Il est vrai que ce soir, ce n'est pas encore le plan climat de la Ville de Renens qui est soumis au vote, toutefois, ce postulat octroie à la Municipalité les moyens nécessaires à sa future réalisation en se fixant des objectifs et en permettant que les ressources aillent aux bons endroits, sans gaspillage. Raison pour laquelle, Les Vert.e.s vous invitent à accepter les conclusions de ce préavis.

Je vous remercie pour votre attention.

- **M. Richard Neal, PSR**

Merci M. le Président,

Je vais faire l'opposé de ce que j'ai fait il y a quelque temps où l'on m'a traité après d'avare.

Je suis étonné : la Commission a déclaré par écrit qu'elle trouvait que la somme de CHF 10'000.- était mince, voire très mince, pour la communication et je suis étonné qu'il n'ait pas apporté un amendement pour augmenter cette somme. De ce fait, j'aimerais connaître l'avis de mes collègues par rapport à la possibilité d'un amendement pour augmenter cette

somme de CHF 10'000.- à plus. Quel plus ? à déterminer entre nous dans le but d'avoir une meilleure communication. Pour la communication d'autres éléments, par exemple, pour les panneaux solaires sur les toits, nous avons eu des montants beaucoup plus grands. Il me semble que CHF 10'000.- pour une communication à ce niveau-là c'est « peanut ». J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Merci.

- **M. Florian Gruber, PLR**

Je pense que c'est une demande pour l'intégralité du Conseil Communal ; la Commission n'a pas souhaité apporter d'amendement. De toute façon c'est surtout l'établissement du plan climat et pas la communication qui en découlera par la suite.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Florian Gruber de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 89-2021 de la Municipalité du 10 mai 2021,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de Jonas Kocher demandant la mise en place d'un plan climat communal.

ACCEPTE les charges supplémentaires au budget 2021 d'un montant de CHF 62'000.- TTC, à imputer au compte no 3640.3185.30 « Développement durable – plan climat – honoraires » permettant la constitution d'un plan climat.

ACCEPTE que la Municipalité porte au budget 2022, le montant de CHF 10'000.- TTC, à imputer au compte N° 3640.3185.31 « Développement durable – plan climat – communications » permettant la constitution d'un plan climat.

C'EST A LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 89-2021 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Florian Gruber ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

15. Rapport de commission – Préavis N° 90-2021 – Mesures d'accompagnement du futur plan climat : augmentation de la canopée à Renens et réponse de la Municipalité au postulat Frédérique Beauvois intitulé « 1 arbre + 1 banc = Bonheur urbain² »

M. le Président prie M. François Delaquis, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture du rapport.

- **M. François Delaquis**, Président-rapporteur de la Commission

La Commission chargée d'étudier le préavis N° 90-2021 s'est réunie le mardi 8 juin 2021 à 19h00 à la Salle de conférence de la Salle de spectacles.

Elle était composée de Mmes Nicole Haas Torriani, Nathalie Jaccard et Muriel Rossel ainsi que de MM. André Cordeiro, Jean-Marc Dupuis, Florian Gruber, François Delaquis, président-rapporteur. M. Mehmet Korkmaz était absent.

Mme Frédérique Beauvois, retenue par une autre obligation, a informé M. le Président de la Commission que le préavis répondait à ses attentes.

La Commission remercie chaleureusement Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale GUDD, accompagné par M. Alain Peneveyre, Chef de service, pour avoir préparé une présentation très claire sur tous les aspects du préavis et la manière de le réaliser. Ils ont répondu également à toutes les questions de la Commission.

Ce qui ressort de ce préavis c'est : L'arbre est un élément essentiel pour faire face au changement climatique. Il est également mis en danger par la densification.

La Municipalité a décidé d'agir de suite de manière concrète en demandant un crédit-cadre pour 10 ans, augmentant ainsi notre indice de canopée de + 8 %. Il permettra de mieux s'adapter aux nécessités et aux situations du moment que la procédure budgétaire annuelle. S'il faut planter une année 60 arbres au lieu de 40 en fonction du projet, le Service pourra le faire.

Les arbres prévus par ce préavis viendront en plus. Ils ne compenseront pas des arbres abattus dans le cadre de demandes d'abattage.

En ce qui concerne l'aménagement de bancs et de points d'eau, cela se fera avec la population qui sera consultée. Le financement de ce mobilier urbain s'effectuera par la voie budgétaire et sera porté par le dicastère de l'Urbanisme.

La Commission du Fonds du développement durable planche actuellement sur la possibilité d'encourager et de soutenir aussi les privés dans la plantation d'arbres majeurs supplémentaires, la végétalisation ou pour favoriser la biodiversité sur leurs parcelles.

Dans sa présentation, la Municipalité relève les différents rôles que joue l'arbre dans notre vie et les écosystèmes :

- *Crée un bien-être social : indicateur de saisonnalité, sécurité (présence rassurante), garde-manger ;*
- *Améliore la qualité de l'air*
- *Réduit les températures*
- *Stabilise les sols*
- *Est un habitat pour la faune (relais écologique)*
- *Embellit le paysage*

Réalisation

Pour une réalisation optimale, tant du point de vue de la minimisation des coûts de fonctionnement que de la pérennité de l'arbre, il s'agit de concrétiser l'équation :

- *Planter le bon arbre au bon endroit.*

Cela signifie de tenir compte du système racinaire, car le sous-sol comprend notamment de nombreuses conduites, mais également du choix des essences qui doit se faire en intégrant les paramètres du réchauffement climatique et de la diversité.

Les arbres viendront principalement des pépinières de proximité. Il ne sera fait appel à des pépinières extérieures, voire étrangères, que si l'essence nécessaire fait défaut.

Le Règlement sur la protection des arbres est en cours de révision, mais le recensement des arbres « communaux » est fait. Le répertoire des arbres sur le domaine communal a été remis à la Commission. Il mentionne notamment l'espèce, son diamètre, son état de vitalité, son emplacement et sa date de plantation lorsque celle-ci est disponible.

Les références OS4 et OS5 en page 2 du préavis font références aux orientations stratégiques 4 (Consolider les grands éléments paysagers de l'Ouest lausannois et gérer l'accueil du public) et 5 (Renforcer le maillage d'espaces verts et d'espaces publics à toutes les échelles du Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois Vision 2040).

Coût de fonctionnement

Hors BHNS, le Service a estimé sa capacité à planter 40 arbres en moyenne par année.

Les arbres ne nécessitent pas de taille pour leur survie. L'arbre est un organisme vivant et réagit à toute intervention. Plus le bois est mis à nu, plus il doit contrecarrer les effets dus à des blessures trop importantes (difficulté de recouvrement des plaies). Il est donc important de le respecter et d'adapter les tailles en fonction des variétés et espèces. Certains ne supportent pas de taille ou peu. Afin d'éviter de tailler inutilement, la règle d'or est toujours : Planter le bon arbre au bon endroit.

A cela s'ajoute que le ramassage des feuilles ne s'effectuera que lorsque c'est nécessaire.

Les arbres ou arbustes nouvellement plantés nécessitent un arrosage plus fréquent que les arbres et arbustes établis, induisant une charge de travail supplémentaire pour le service des Espaces verts.

Ainsi, ce sont pour toutes les raisons évoquées ci-dessus qu'à ce stade les moyens actuels sont suffisants. Il n'est toutefois pas exclu, qu'après une période de 6 à 7 ans, du personnel et du matériel supplémentaires soient nécessaires.

Questions des commissaires

- *Pourquoi ne pas travailler avec des écoles comme l'ECAL ou autre pour « designer » les bancs ou collaborer avec des Écoles professionnelles et autres Institutions pour donner la possibilité à leurs apprenants de participer à leur réalisation ? Il y aurait ainsi un côté artistique qui s'ajouterait à la valeur du projet.*
 - *Le Service conserve l'idée.*
- *Des arbres sont-ils prévus dans le projet de Malley ?*
 - *La réponse est oui. Ils ne sont pas compris dans le quota de ce crédit-cadre.*
- *Si des arbres sont plantés sur certains trottoirs, ne vont-ils pas les déformer à la longue ?*
 - *La réponse est non, car il ne sera planté à ces endroits-là que des espèces avec un tissu racinaire mince. On revient à la notion : Le bon arbre au bon endroit.*
- *L'implantation de micro-forêts a-t-elle été étudiée ?*
 - *La réponse est que cela va venir et qu'elles seront incorporées dans les projets. C'est le cas de celui du Simplon, côté gare.*
- *Les érables de l'allée Verdeaux-Corbettes arrivent au bout. Figurent-ils dans le quota de ce préavis ?*
 - *La réponse est non. Ce préavis ne concerne que de nouvelles plantations et pas ce qui est doit être remplacé.*

- *Qu'est-ce qui a été entrepris depuis 2010, date à laquelle a été éditée la brochure « l'arbre citoyen renanais » ?*
 - *La planification était ambitieuse et tout n'a pas été réalisé.*
- *Quelle est la formation continue prévue pour le personnel ?*
 - *Le personnel suit régulièrement les cours dispensés par l'Association suisse des parcs et promenades, à laquelle la Commune est affiliée. Le budget est suffisant.*
- *Combien de places de parcs seront supprimées par cette implantation ?*
 - *En l'état nous ne pouvons pas le chiffrer.*

Délibération de la Commission

La Commission relève la qualité des documents et des informations contenues dans le préavis. Elle constate qu'il est prévu un entretien plus systématique des arbres, une approche urbanistique réfléchie autour du comment vivre.

Un commissaire indique que l'on pourrait demander au moment de la demande du permis de construire de fixer un quota d'arbres comme cela est demandé pour les places de parcs et de vélos.

Un autre commissaire souhaiterait que l'on soit attentif au choix du mobilier urbain (bancs) afin que l'on privilégie le bois au lieu du béton et qu'ils ne soient pas métalliques pour des questions de température.

Vote final

La Commission, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil Communal d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Merci M. le Président. Donc bien évidemment, le groupe Fourmi rouge va soutenir ce préavis. J'aurai voulu juste émettre un vœu. J'aurai souhaité qu'une plaquette, indiquant l'essence de l'arbre auprès duquel nous sommes, soit indiquée s'il vous plaît.

Merci.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Effectivement, je pense que nous avons la volonté aussi de mentionner cette indication car il est important que nous renforçons nos connaissances du biotope. C'est un vœu que nous prenons.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Merci M. le Président.

J'ai lu ce rapport de commission avec intérêt et je suis un peu surpris de ce que je lis par exemple, qu'il n'est, en l'état, pas possible de chiffrer le nombre de places de stationnement qui seront supprimées par cette implantation. Quelle information manquait-il à la Municipalité pour répondre ?

Je pense que ce seul point mériterait peut-être que c'est objet soit retiré de l'ordre du jour et attendre une réponse franche de la Municipalité quant au nombre de places de parc qui seraient impactées par cette implantation.

La deuxième chose, je note que nous parlons de CHF 800'000.- pour 400 arbres. Cela fait CHF 2'000.- par arbres, à ce tarif-là, je suis prêt à me charger du travail si on me confie le budget. Mais je pense qu'il y a aussi quelques bancs mais on n'en parle pas. On parle des bancs mais pas de leur nombre ni de leur disposition, ni de leurs coûts. Pour tout dire, je trouve que quasiment 2 points d'impôt pour planter des arbres dans cette Commune à ce tarif, ce n'est pas une utilisation efficace de l'argent du contribuable. Je pense que la formule complète est le bon arbre au bon endroit mais pas au meilleur prix.

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers et les Conseillères,*

M. Stéphane Montabert, je vais essayer de répondre déjà brièvement à vos questions. Concernant les bancs, c'est vrai qu'il est dit dans le rapport et dans le préavis que nous souhaitons d'abord consulter la population, de faire venir les gens qui fréquentent les parcs où on va les installer afin de savoir où sont les meilleurs endroits où l'on aurait besoin de bancs supplémentaires. Donc nous ne savons pas encore exactement où nous allons les planter ni leur nombre. C'est la première réponse.

Ensuite, pour le prix des arbres, c'est un prix moyen. En fait, il faut savoir qu'un arbre, suivant où vous le planter, ne va pas coûter le même montant. Si vous le planter dans un parc en pleine terre, cela ne coûtera sans doute pas CHF 2'000.-. Si par contre vous êtes en ville et que vous devez commencer par dégrapper le goudron et à préparer toute la fosse et que vous ajoutez l'arbre, nous arrivons à des montants assez importants. Donc c'est pour cela qu'entre des prix au-delà de CHF 2'000.- et ceux qui coûteront moins nous arrivons à une moyenne d'environ CHF 2'000.-. Cette moyenne est reconnue dans la profession, nous ne l'avons pas inventée nous-même, nous sommes allés la chercher dans les milieux qui font ce genre de travaux. Donc si vous voulez vous joindre à la profession vous êtes le bienvenu.

D'agissant de votre première question, concernant les places de parc, c'est vrai que nous n'avons pas encore choisi tous les emplacements de ces arbres donc effectivement nous ne pouvons pas encore vous dire combien de places de parc seront affectées par des plantations d'arbres. A ce stade-là effectivement, sincèrement, nous ne pouvons pas vous donner le nombre précis de places qui seront impactées.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Monsieur le Président.

En lisant le préavis et en entendant les discussions, il y a quelque chose qui me semble important de rappeler. Un arbre, je pense que tout le monde arrive à voir ce que c'est. C'est un machin en bois, puis après il est grand et parfois il est sec. C'est cool, mais ce n'est pas ça un arbre. L'intérêt de planter un arbre c'est d'avoir une biodiversité. Pour rappel, un chêne à l'âge adulte c'est 427 espèces animales, cela va veut dire que ça fait beaucoup d'espèce animale. C'est un équilibre des sols, ça veut dire, quand tout un coup il pleut trop, comme aujourd'hui, le réseau racinaire permet d'envoyer l'eau dans la nappe phréatique et cela fait des économies sur, par exemple, le réseau d'évacuation d'eau. Donc c'est cool, parce qu'on paie très cher des arbres mais derrière on économise sur des tuyaux, ce qui est positif. Un arbre c'est aussi la possibilité d'avoir une régulation de la température et de l'humidité. Alors je n'ai rien contre le fait qu'il fasse chaud, je n'ai rien contre le fait qu'on fasse un petit peu

circuler les ambulances pour les gens qui font des insolation mais planter des arbres c'est cool parce que ça permet de faire des économies à ce niveau-là. Cela permet d'avoir une régulation, une meilleure vivabilité de l'espèce publique. On parle beaucoup d'arbre « ouais bah un arbre c'est 10 tonnes de carbone ... », non ce n'est pas juste 10 tonnes de carbone, ce sont des rendements agricoles qui s'améliorent, parce qu'on a des pollinisateurs qui vont y habiter, c'est une perméabilité des sols qui est meilleure, donc des économies sur les dépenses publiques, c'est ce genre de choses qu'il faut aussi garder en tête.

C'était juste une précision car on a tendance à focaliser sur le machin en bois avec les trucs qui font « prrrr » dans le vent. Rappelez-vous quand même qu'un arbre c'est un petit peu plus que ça.

Merci beaucoup de m'avoir écouté.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. François Delaquis de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 90-2021 de la Municipalité du 10 mai 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Frédérique Beauvois, intitulé « 1 arbre + 1 banc = Bonheur urbain² ».

ALLOUE à la Municipalité un crédit cadre d'une durée de 10 ans (1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2031) de **CHF 800'000.- TTC** permettant la plantation de quatre cents arbres supplémentaires.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3620.6006.5890 – Plantation arbres.

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'EST A LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 91-2021 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. François Delaquis ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

16. Rapport de commission – Préavis N° 91-2021 – Demande de crédit complémentaire au budget 2021 - couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 - concernant les mesures sanitaires nécessaires en lien avec la Covid-19 dans les bâtiments communaux

M. le Président prie M. François Delaquis, Président de la Commission des finances, de se rendre au micro afin de donner lecture du rapport.

- **M. François Delaquis**, Président de la Commission des finances

La Commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 91-2021 s'est réunie le mardi 25 mai 2021 à la Salle de spectacles. L'étude de ce préavis s'est effectuée dans le cadre de sa séance ordinaire d'avant Conseil communal.

Elle était composée de Mmes Geneviève Bonzon et Nicole Haas-Torriani ainsi que de MM. Pascal Golay, Vincent Keller, Dylan Montefusco, Reza Safai, Vito Vita, Pascal Waeber et François Delaquis, président-rapporteur.

Mme Anne Cherbuin et M. Eugène Roscigno étaient excusés. MM. Selim Ibrahim et Vito Tartaglia étaient absents.

La Commission remercie chaleureusement M. Didier Divorve, Municipal « Bâtiments - Domaines – Logement-Cultes », accompagné de M. Frédéric Perrin, adjoint d'exploitation pour leurs explications.

Ce préavis s'inscrit dans la ligne définie par la Municipalité lors du préavis N° 76-2020, à savoir un budget qui s'inscrit dans la normalité, facilitant les comparaisons et permettant ainsi de suivre les évolutions au cours des années. Quant aux éléments imprévisibles en lien avec la COVID-19, ils font l'objet soit de préavis comme celui-ci, soit de communications au Conseil communal en temps opportun.

Le préavis détaille clairement les crédits octroyés et la réalité tant pour 2020 que pour le premier trimestre 2021. Les crédits octroyés à travers le préavis N° 76-2020 pour les mesures sanitaires dans les bâtiments communaux couvraient la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Ainsi, compte tenu de la réactualisation des besoins, des directives cantonales et fédérales en vigueur ainsi que de la situation prévalant actuellement, l'octroi d'un nouveau crédit de CHF 168'500.- s'avère nécessaire pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021.

Délibération de la Commission

Au vu des informations obtenues et du préavis très complet présenté, la Commission a passé au vote sans délibération.

Vote final

La Commission, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil Communal d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. François Delaquis de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 91-2021 de la Municipalité du 17 mai 2021.

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

ACCEPTE les charges supplémentaires au budget 2021 d'un montant de CHF 168'500.- TTC à imputer dans les différents comptes de la section conciergerie N° 3006 concernant les mesures sanitaires nécessaires en lien avec la Covid-19 dans l'ensemble des bâtiments communaux.

C'EST A LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 91-2021 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. François Delaquis ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

17. Motions, postulats et interpellations

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Développement du postulat intitulé « Création d'une carte d'appartenance communale : un outil de cohésion sociale et vivre ensemble »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 15 juin 2021 et qu'il a été déclaré « recevable », si personne ne s'oppose à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

Les récentes initiatives associatives visant à soutenir les personnes sans statut légal ou avec un statut précaire ont montré la nécessité d'intervenir en faveur des personnes vivant dans les communes, mais n'ayant aucune protection sociale. Les différents rapports ayant documenté la situation le démontrent : il est urgent d'agir en faveur de la reconnaissance de cette population précarisée. Les conclusions du rapport réalisé à Renens, sous l'impulsion du Collectif vaudois de soutien aux sans-papiers, vont dans ce sens : Étudier, avec les communes limitrophes et/ou le Canton, la possibilité de développer une « carte citoyenne » attestant de la présence des personnes dans la Commune, à l'image des projets de Züri City card ou de la ville de la Chaux-de-Fonds.

Par ailleurs, la création d'une carte communale aurait d'autres avantages, et ne devrait pas se limiter à la population vivant dans des conditions de séjour précaires. Elle pourrait être un véritable outil de cohésion sociale, par le fait qu'elle informerait la population sur ses droits sociaux communaux. Bons de transport, bons repas, secours communaux, épicerie Caritas, subventions aux cours de musique, etc. Il s'agirait d'étudier comment la remise de cette carte pourrait favoriser un accès aux prestations communales, et en retour, jouer un rôle favorisant l'intérêt et l'implication citoyenne à l'échelle communale. Le dispositif établi pour favoriser l'accès à la naturalisation pourrait constituer une base de réflexion, à élargir à l'ensemble de la population au moment où elle arrive dans la Commune :

- *Fonctionnement de l'Administration communale,*
- *Fonctionnement politique, prestations communales, telles qu'aides et subventions, mais aussi, accès aux bibliothèques, aux lieux sportifs, aux lieux culturels.*

La carte serait le document d'accès centralisant l'accès à ces prestations.

Soutien aux commerces locaux : la carte pourrait également se faire dans une optique de favoriser la consommation locale, en partenariat avec les commerces locaux. Elle pourrait par

exemple, permettre aux habitant.e.s de disposer d'un pourcentage sur certains produits, et en retour, s'appuyer sur la participation de commerces à sa promotion et ses avantages.

Élargir l'accès à la culture : l'accès aux lieux et propositions culturelles pourrait être encouragés, notamment par l'obtention d'un pourcentage sur l'offre culturelle, elle-même donnant lieu, via la carte, à une information régulière et accessible.

Il s'agirait alors d'étudier à quelles conditions ces différents partenariats pourraient se faire.

Véritable outil de cohésion sociale, accessible à l'ensemble de la population, gratuite, reconnaissant les habitant.e.s quel que soit leur statut, cette carte ne se substitue nullement aux autres documents d'identité, ni ne crée de faux espoir en matière de droit au séjour. Elle se contente d'informer, de reconnaître sa population, laquelle vit dans la Commune avec les autres habitant.e.s. L'usage qui en serait fait par la population dépend de la situation de chacun.e, que chacun.e pourra employer selon ses besoins et les autres cadres légaux supérieurs.

Conclusion :

Le présent postulat demande aux autorités d'étudier la création d'une carte locale qui permette à la fois aux personnes d'accéder aux prestations sociales et culturelles locales, et à la fois, de favoriser un sentiment d'appartenance locale, et la reconnaissance de ses habitant.e.s.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et du fait que le renvoi à une Commission n'ait pas été requis, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**
Développement du postulat Suzanne Sisto-Zoller et Verena Berseth intitulé « Préserver le patrimoine bâti »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 15 juin 2021 et qu'il a été déclaré « recevable », si personne ne s'oppose à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

Notre groupe, c'est-à-dire la Fourmi rouge, et des citoyens vivants dans cette Commune ont constatés que de nombreuses petites maisons et villas disparaissent pour faire place à des immeubles carrés, gris et sans âmes. Ces maisons ou villas sont souvent entourées de jardins et d'arbres, tout disparaît.

Les promoteurs intéressés par les gains à venir font pression sur les petits propriétaires et la Municipalité peut facilement lever les oppositions surtout si elles sont présentées par des locataires.

Nous avons trouvé sur le site de la Municipalité la déclaration suivante :

« Révision du Plan d'affectation communal - Avis aux propriétaires et porteurs de projets

Le Plan d'affectation communal (PACom) est actuellement en révision. Avant l'élaboration de tout projet, les intéressés sont priés de prendre contact avec le Service de l'urbanisme. En effet la Municipalité se réserve le droit de faire application de l'art. 47 LATC pour refuser tout projet de construction ou de fractionnement parcellaire qui pourrait compromettre les planifications envisagées mais non encore soumises à l'enquête publique.

Cet avis délie la Municipalité des obligations découlant de l'article 48 LATC. En conséquence, aucune prétention d'indemnité pour des projets établis selon les règles actuelles ne sera prise en considération par l'Autorité. »

Allant dans ce sens, nous demandons :

- 1. L'introduction de la préservation du patrimoine bâti dans le plan d'affectation communal en préparation.*
- 2. La suppression des autorisations de démolir tant que le PACom n'a pas été adopté.*

M. le Président ouvre la discussion.

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

Merci M. le Président.

J'ai été assez surpris de découvrir ce postulat. Parce que j'habite Renens depuis un petit moment maintenant et j'ai pu voir comment la Ville évoluait. J'ai pu voir, parce que j'y ai un enfant, le gymnase de Renens, où pendant 15 ans sous contrat avec les architectes, il est impossible de coller ne serait-ce qu'un poster sur le béton ou d'y mettre une plante verte. Pas loin de là, il y a la rue de la Croisée où il y a une espèce de vague de béton qui menace de déferler sur la rue, c'est l'immeuble en construction. On pourrait aussi parler du 10A rue de Verdeaux, un immeuble tellement laid, qu'une pétition de protestation a été déposée par les habitants du quartier jusqu'à ce que je lise dans la presse, je paraphrase ; un membre de l'administration disant qu'il était temps que l'architecture choque le bourgeois.

Alors peut-être que ce sont des bâtiments que vous trouvez magnifiques, peut-être qu'on a remplacé des ruines industrielles et d'autres bâtiments laids par d'autres bâtiments nouveaux et tout aussi laids. Mais il y a quand même des cas où on est typiquement dans la configuration dont parle Mme Verena Berseth. Par exemple, la rue de l'Avenir, où s'est échoué un énorme paquebot de béton, dans une rue qui a été rétrécie pour la circonstance. Donc sur un emplacement qui était avant un pâté de maison avec des maisons individuelles et des jolis jardins. Un projet qui n'aurait jamais pu voir le jour sans l'implication décisive de la Municipalité. Lorsque je vous entends, Mme Berseth, dire que votre groupe, c'est-à-dire la Fourmi rouge et les citoyens vivants dans cette commune, ont constaté que de nombreuses petites maisons et villas disparaissaient pour faire face à des immeubles carrés gris et sans âme, je me dis mais êtes-vous simplement tombée sur les décisions du Conseil Communal peut-être ? Car là vous les auriez vues ces décisions, que vous et votre groupe avez avalisées en les votant. Donc venir aujourd'hui avec un trait houleux dans la voix dire que vous voulez défendre les maisons individuelles et les petits jardins, je trouve que c'est de la dernière hypocrisie ; je trouve cela scandaleux. Toutefois, malgré tous les griefs que j'ai pour vous dans ce texte, j'admets qu'il va quand même dans le bon sens, du moins à titre temporaire, et je suis content que, à la fin, vous ouvriez les yeux sur les saccages que vous avez commis sur cette Ville et que vous rejoigniez, un petit peu, le camp de l'UDC qui essaye depuis très longtemps, et sous les railleries de beaucoup de membre de ce Conseil, de défendre de ce qui reste de qualité de vie de Renens. Nous allons donc soutenir ce postulat.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

C'est un sujet important, vous avez raison et nous en parlons ensemble d'ailleurs depuis quelque temps. La lecture que vous avez faite, qui est sur le site de la ville de Renens et qui dit que la commune peut appliquer l'article 47 fait suite à un postulat qui a été déposé au Conseil Communal, qui demandait de pouvoir freiner le cas échéant. Cependant, cet article 47 ne nous donne pas toute l'attitude mais nous ferons un point et vous verrez que nous l'utilisons assez régulièrement.

Pour le reste, nous avons des règlements, que nous avons promis de respecter et nous les respectons. Je ne pense pas que la Municipalité fasse tout et n'importe quoi avec une envie de saccager la Ville, bien au contraire. Cependant, ce sujet est important et la Municipalité après en avoir débattu, suggère qu'une Commission siège et pas n'importe laquelle, la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire qui va reprendre les travaux lors de la prochaine législature puisse entamer le travail et en discuter avec nous notamment parce que le PACOM est bientôt à bout touchant et que ça sera l'occasion d'en parler avec eux. Nous suggérons donc la nomination ou la transmission du sujet à la commission d'urbanisme à la CUAT.

○ M. François Delaquis, PSR

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je ne trouve pas que qui vient d'être proposé par la Municipalité soit une très bonne idée. En effet, cela reviendrait au fait qu'une Commission sera juge et partie si elle s'occupe ensuite du PACom. J'entends-là qu'il serait bien qu'il y ait une ouverture la plus totale en termes de réflexion et sans avoir tous ces contingences architecturales et autres pour avoir un vrai débat de fond. Je pense que ce serait cela l'aspect de la richesse et puis quand viendra l'aspect du PACom et bien c'est là que la commission spécialisée en la matière, à travers la CUAT, a toute sa raison d'être.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et s'enquiert de savoir si le dixième des membres présents soutient la proposition de M. François Delaquis, à savoir, l'envoi du postulat à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, ce postulat sera donc envoyé à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants :

Parti socialiste : M. François Delaquis

PLR: M. Florian Gruber

Fourmi rouge : M. Simon Favre

UDC : M. Ignacy Wilczynsky

Les Verts : M. Jonas Kocher

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence M. François Delaquis, qui est chargé de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président-e lors de sa première séance.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Développement du postulat intitulé Suzanne Sisto-Zoller et Elodie Golaz Grilli intitulé « Prendre soin du patrimoine culturel de Renens »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 15 juin 2021 et qu'il a été déclaré « recevable », si personne ne s'oppose à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

« Vandalisme » Titrait début mai la magazine ACCROCHAGES.

Il faisait référence aux œuvres d'art qui ont été détruites par notre Commune :

La fontaine de Georges Oswald, qui était sur la place de la Gare et la fontaine d'André Tommasini, à l'angle de la place du Marché.

Ce qui nous désolent, qui nous fâchent même, c'est que la sauvegarde de ces œuvres n'ait pas été organisée, pensée, financée... Quand on fait l'acquisition d'œuvres d'art, on est persuadé de la plus-value qu'elles apportent à la qualité de la vie en ville. Comment peut-on imaginer qu'elles finiront à la déchetterie avec les gravats et le vieux métal ?

Il nous semble indispensable de mettre en place une instance, des personnes, des hommes et des femmes se préoccupant de l'aspect culturel qui soit chargés de prendre soin de notre patrimoine culturel.

Nous demandons que mandat soit donné à la Commission culturelle de veiller à la préservation des œuvres d'art que notre Commune abrite, donnant ainsi la possibilité à la Culture de faire valoir son point de vue face aux autres arguments techniques. Elle devrait donner son avis et chercher une solution autre que la destruction.

L'art. 9 des statuts de la Commission culturelle dit

Art. 9. Elle conseille et propose à l'exécutif l'acquisition d'œuvres d'art pour enrichir le patrimoine artistique de la ville de Renens.

Nous demandons qu'elle intervienne également au cas où l'Exécutif voulait se défaire de telles œuvres et donc qu'un article dans ce sens soit rajouté aux statuts de la Commission culturelle.

Conclusion

Nous demandons que la Commission culturelle reçoive comme mandat de veiller à la conservation des œuvres d'art et des biens culturels de Renens.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et du fait que le renvoi à une Commission n'ait pas été requis, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

<p>C'EST À LA MAJORITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT</p>
--

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Interpellation intitulée « Place du Marché : correction d'une erreur urbanistique et architecturale »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chères et chers collègues,*

Exposé des Motifs :

Dans sa présentation pour la réalisation d'un "couvert" à la place du Marché, l'entreprise d'ingénieurs et d'architectes BETON 13 avait mentionné, je cite : « Le nouveau couvert est une réalisation qui représente autant enjeu urbain qu'un défi technologique. Son ambition-dite-elle-est de réunir « architecture et nature » dans une forme unique et emblématique au cœur de la Ville de Renens ». Le problème, et nous le constatons aujourd'hui, est que précisément le mariage entre architecture, s'agissant de plaques en béton armé suspendues, et nature, ne fonctionne pas bien du tout.

Je m'explique : les cinq platanes qui poussent actuellement à travers les espaces qui leur sont réservés par la superstructure en béton sont, pour le moins, contraints dans leur croissance. Il faut savoir que le platane est un arbre dont l'indice de croissance est très élevé. Son tronc, pour croître sainement, nécessite de la place. Or, les couverts en béton armé qui les encadrent constituent un obstacle plus que problématique à leur croissance. La preuve, de nombreuses branches de ces pauvres platanes ont déjà dû être supprimées. Et puis, il y a également le problème posé par la réverbération de la chaleur par le béton des couverts du bas le haut du feuillage des arbres. Cette rupture de la circulation de l'air à mi-hauteur des arbres et le réchauffement qui en résulte est néfaste à la santé et à la croissance de ces majestueux végétaux. Cela est regrettable.

Enfin, notre Conseil communal avait déjà abordé ce type de problème, s'agissant de l'effet réverbérant du « tout-béton », sous l'angle des mesures qu'il conviendrait de prendre pour lutter contre l'incidence des îlots de chaleur sur le confort-ou l'inconfort-des habitants.

Proposition :

Comptes tenus de ce qui précède, les signataires de cette interpellation invitent la Municipalité à envisager le démontage des couverts en béton installés aux abords de la Place du Marché. Cette mesure-ayant pour vertu de permettre aux cinq platanes concernés de croître sainement et librement tout en reprenant leur fonction naturelle, celle de faire de l'ombre (en lieu et place du béton moulé) et apporter un peu de fraîcheur à la Place du Marché) tiendrait accessoirement lieu de contribution à la lutte contre les îlots de chaleur.

Merci pour votre attention.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je découvre ce soir cette interpellation. Pour nous c'est plutôt surprenant et je me propose de répondre par écrit ; la Place du marché nous tient à cœur. Nous l'avons coconstruite et c'est un changement radical que vous demandez là. Nous devons analyser cette demande pour savoir si celle-ci est pertinente ou pas.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je voulais juste rajouter, je trouve les propos de M. Ali Korkmaz très bien. Si on se demande à quoi sert ce couvert et bien au fond il ne couvre rien du tout. Dans toutes les manifestations, ça ne sert à rien. Sauf à faire de la chaleur, il faudrait aussi se poser la question : mais

comment couvrir cette place, compte tenu de la météo qui n'est souvent pas clémente, qu'est-ce qu'on pourrait proposer à la place de ces mauvais couverts ?

○ **M. Ali Korkmaz, PSR**

M. Silvio Torriani, je voulais juste vous répondre que ça serait quelque temps, moi, du béton à la place du marché, ça serait pas mal pour tout le monde.

○ **M. le Président**

M. Korkmaz, M. Torriani était d'accord avec vous.

○ **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Oui j'étais tout à fait d'accord avec toi, il faudrait savoir si on enlève du béton on le remplace avec quoi pour couvrir la place du marché pour permettre des manifestations quand la météo est mauvaise.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Je vais tenter une réponse à cette interpellation pour rappeler quelques éléments. Cette place du marché a fait l'objet d'une démarche participative. Qui nous avait amené à proposer une place polyvalente, d'ailleurs agrandie par rapport à ce qu'elle était à l'époque, pour pouvoir y accueillir des fêtes, un marché, pour pouvoir avoir de la place pour pouvoir être ensemble. Ce projet, avait fait l'objet d'un concours, et avait ensuite été inscrit dans un plan de quartier dans sa forme telle que nous la connaissons. En complément à cette place relativement minérale, nous, la Municipalité de l'époque et le Conseil Communal avaient suivi la proposition d'adjoindre une place plus végétalisée, plus calme, plus tranquille, juste à côté. Ce qui est devenu maintenant le square du 14 juin. Un espace aussi très fréquenté et très apprécié de ces utilisateurs. Les deux espaces sont appréciés, les deux espaces sont utilisés très largement et ils répondent à des besoins différents mais permettent un fois d'être sur un espace en dur et dans un autre cas être plutôt dans un espace vert. Demander de retirer le couvert qui donne justement de l'ombre sur les bancs, paraît particulièrement incongru. Parce qu'il fait partie de la place, il lui donne sa qualité, son cadre. L'espace qui donne une fin à cette place pour pouvoir si sentir bien. On sait que les espaces dans les villes, dans les villes italiennes notamment, ont justement cette qualité d'avoir quelque part, quelque chose qui finit. Nous ne pensons pas que ça soit le seul problème est que ce couvert soit de nature à réchauffer le climat et de contribuer à l'îlot de chaleur. Je pense que dans notre Ville il y a bien pires endroits où l'on pourrait nommer des îlots de chaleur. On peut citer des grands carrefours, on peut citer des grands parkings, on peut citer des endroits qui contribuent bien plus gravement au réchauffement de la ville que cette place du marché où les gens se sentent bien. Ce couvert est particulièrement important sur cette place parce que, justement, il donne un espace qui finit la place, il donne un espace où l'on peut avoir un peu d'ombre, où l'on peut se mettre à l'abri quand il pleut. Et comme on l'a attesté maintenant et vous l'aurez vu, il y a des possibilités d'amener des aménagements éphémères sur le reste de l'espace. C'est en test, s'il le faut nous augmenterons ces parties couvertes et les plantations. Si nous ne le souhaitons pas, et bien nous pouvons continuer avec des espaces éphémères, des aménagements éphémères. Mais retirer ce couvert ce serait vraiment retirer une âme à cette place qui est d'ailleurs reconnue assez largement. Mme Anne-Marie Depoisier m'avait dit qu'elle était allée une fois à Bruxelles à une exposition et là-bas cette place, à sa grande surprise, avait été décrite comme la place idéale par sa taille et par son aménagement très généreux et très libre. Alors bon, on doit bien évidemment entendre ce que vous dites mais la Municipalité ne va sûrement pas accepter de démonter un aménagement qui vient d'être fait, il n'a que 10 ans, les arbres s'y intègrent, ils

trouvent leur place. Si dans 10-20-30 ans, les platanes auront pris tellement d'ampleur que ce couvert est en trop et bien à ce moment-là nous pourrions toujours décider de le retirer. Mais actuellement, il nous paraît indispensable au bon fonctionnement de cette place et à sa qualité de vie qu'elle offre.

- **Mme Ali Korkmaz, PSR**

Merci Mme la Municipale pour les réponses partielles. Mais par contre ce que je voulais soulever, ces arbres, 5 arbres qui souffrent avec ce couvert et puis vous parlez de l'ombre et vous parlez que ce couvert a été installé en 2010-2011. Mais à l'époque, on n'avait pas autant de problématiques de climat et de réchauffement et d'ilots de chaleur. C'est pour ça qu'aujourd'hui il est nécessaire de réexaminer et de revoir ce problème. Evidemment, que c'est n'était peut-être pas urgent il y a 10 ans. Et puis vous parlez de l'ombre mais ces arbres ont vraiment de jolies feuilles qui font de l'ombre, pourquoi avoir de l'ombre avec du béton.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je reviens sur les propos de Mme Tinetta Maystre pour dire qu'effectivement le résultat de la Place du Marché fait suite à une démarche participative. Beaucoup d'entre vous étiez avec nous pour faire ceci en 2006. Je viens de taper Place du Marché et je constate qu'effectivement, avec ses couverts, qu'elle est reconnue comme de grande valeur.

Aujourd'hui nous avons pris conscience de l'importance toujours plus grande d'avoir des arbres, souvenez-vous que nous avons aussi fait le choix d'avoir un parking, ce qui réduisait considérable le fait de pouvoir avoir des arbres en pleine terre.

Ce n'est juste pas imaginable M. Ali Korkmaz, tout d'un coup, d'un seul, de dire que ces éléments doivent être retirés. Quand vous dite qu'il n'y a pas d'ombre ce n'est pas tout à fait vrai. Lorsque que j'y passe à certaines heures de la journée, je vois de nombreuses personnes se tenir sous ces espaces qui les protèges de la pluie ou de la lumière. Vous dire également que nous travaillons afin que cette place soit toujours plus utilisée, qu'elle réponde toujours plus à ce lieu de rencontre que nous souhaitons avoir pour la population, les communautés et les personnes qui viennent à Renens. Nous réfléchissons également à élargir cette place en piétonisant les rues à côté.

La réflexion est là, mais nous proposer d'enlever ces structures qui sont presque des œuvres d'art au niveau urbanistique... nous pouvons en rire, l'art ce n'est pas quelque chose qui est absolu. Il nous a été reproché, il y a quelques semaines, de ne pas avoir reconnu la qualité artistique d'une fontaine qui n'était pas déplaçable. Moi je vous dis que ça c'est aussi de l'art, vous en rigolez, je pense de cette manière de voir peut-être. Mais nous sommes attachés à ces couverts qui sont des éléments artistiques et urbanistiques sur cette place.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je voulais juste intervenir brièvement, pour que ma première intervention soit comprise. Il me semble que détruire ces couverts serait un petit peu absurde. Mon intervention visait à ce que la question se pose : Comment couvrir, bien couvrir cette place du Marché ? C'est vrai, Mme Tinetta Maystre, il y a maintenant ce couvert qui me semble être une petite solution mais il faudrait se poser la question, un peu plus largement, comment faire pour que cette place du Marché à un certain moment, soit protégée des intempéries ? Merci.

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Je trouve cette discussion fantastique et cette intervention typique de ce qui donne tout son sel à ces discussions contradictoires au sein de ce Conseil Communal. Nous avons voté ce soir un crédit de CHF 800 000.- pour planter des arbres et là nous essayons de ne pas sauver des arbres qui sont à la Place du Marché. Nous avons parlé d'œuvre d'art, alors que maintenant on décrète que le couvert est lui-même une œuvre d'art. Nous avons une Municipalité qui nous explique que ce couvert n'est finalement pas très portant pour lutter contre les ilots de chaleur urbains pour qui c'est le combat d'une vie pour certains conseillers communaux et en même temps, les mêmes qui vous disent que c'est important de Renens soit le fer de lance de la lutte contre le réchauffement climatique et donc que donc visiblement celui-ci ne peut pas commencer par la place du Marché, c'est des choses qui sont possibles dans certain cas et dans d'autres non. Selon des lois mystérieuses que je ne suis pas sûr d'avoir comprises mais j'espère que les conseillers communaux et le public a pu apprécier à quel point ce Conseil Communal est cohérent.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

C'est vrai que vous n'avez pas de rétroviseur pour voir qui lève la main derrière. Juste peut-être quand même pour clore le dossier. Quand même rassurer en disant que ces platanes ont été plantés justement pour arboriser la place du Marché, ne nous trompons pas de cible ! La place a prévu une arborisation, ces arbres sont en train de grandir, ils sont dans des fosses importantes, ils reçoivent l'eau qui coule sous le couvert. Je crois que le tout a été particulièrement bien pensé et ces arbres vont bien. Contrairement à ce qui est dit ce soir, ne faisons pas courir des bruits d'évènement qui ne sont pas vrais, le saule qui avait été conservé en réduisant un parking, qui est important et qui avait fait le lien entre l'ancienne et la nouvelle place et qui va bien, et qui va j'espère encore durer longtemps. Ne nous trompons pas de cible, cette place, l'été peu accueillir des couvertures temporaires mais pensons aussi à l'envie d'avoir un espace généreux en ville qui permet des rassemblements et qui permet de se retrouver autour d'un marché. Mais cela sera discuté d'une autre façon une fois qu'on aura fait le bilan des aménagements provisoires de cet été. Dans l'intervalle je crois qu'on peut considérer avoir répondu à l'interpellation de M. Ali Korkmaz. Le débat n'est pas terminé mais en l'occurrence la Municipalité ne souhaite pas étudier la démolition de ce couvert et veille au bien-être des arbres qui le couvrent et qui peuvent encore grandir agréablement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

18. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**
Question relative aux macarons de stationnement

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs de la Municipalité,

Certains habitants du Centre ont pris des macarons de stationnement annuel, or ils constatent, qu'à cause des travaux, nombre de places de parking ont été supprimées. Dans ce contexte, ils se posent la question : que faire ? À qui doivent-ils s'adresser pour un dédommagement partiel éventuel, car ils ont payé pour l'année et ne trouvent pas de solutions pour parquer. Est-ce à la POL ou à la Commune ?

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Question relative à la mobilité durant les travaux au Centre-Ville

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Peut-être qu'aucune personne ne s'est signalée, mais les travaux au Centre-ville posent beaucoup de problèmes aux personnes en situation de handicap (dans la marche) et surtout aux non-voyants

J'ai entendu que les non-voyants, lorsqu'ils sortent de chez eux, ont des parcours bien définis. Peut-être qu'il n'y a pas de non-voyants à Renens, néanmoins je pense que la Municipalité devrait donner, à ces personnes, une adresse de contact afin qu'elles puissent s'adresser en cas de besoin d'aide particulière dans ces moments un peu difficiles.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

L'Administration communale ainsi que le Greffe sont toujours là pour entendre toute demande de personnes ne sachant pas où s'adresser ; nous recevons volontiers les appels par rapport aux nuisances.

Nous sommes conscients que nous vivons cette phase d'évolution énorme où nous préparons la transition énergétique avec une nouvelle mobilité. Tout le monde l'attend, tout le monde la veut, il faut la faire. Nous essayons d'atténuer au maximum les nuisances : nous informons, nous avons également un médiateur « tram » qui est là pour aller vers les citoyens. L'Administration et les personnes qui sont sur le terrain au quotidien de cet important chantier sont attentives et nous recevons volontiers les personnes qui le souhaitent.

S'agissant d'un dédommagement, nous n'avons pas imaginé défrayer ni un locataire ni une personne qui se plaint des travaux, car nous sommes conscients que nous sommes en train d'œuvrer à des travaux indispensables et nécessaires qui modifieront le futur.

En espérant ainsi avoir répondu à vos deux questions.

- **M. Richard Neal, PSR**

Question relative à l'Entente Mèbre-Sorge

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cela fait depuis longtemps que je suis membre du Conseil communal, mais c'est la première fois, ces dernières semaines, que j'ai participé dans une Commission de l'Entente Mèbre-Sorge.

Pendant les discussions et en regardant les plans figurant dans les deux préavis, il est clair que les tuyaux dont nous parlions ne s'arrêtent pas à la frontière supérieure de Crissier ; il y a des tuyaux qui vont plus loin.

J'ai posé la question à des Municipaux quant à savoir pourquoi les communes en amont ne font pas partie de l'Entente, car en fait leurs déchets passent par nos tuyaux. Il m'a été répondu qu'il y a d'autres Ententes. Dès lors, pourquoi ne peut-on pas faire une Entente globale de toutes les communes qui utilisent ces tuyaux ? Car si une commune plus haute dans la chaîne ne respecte pas les engagements par rapport aux séparatifs des eaux ou tarde à le faire, cela va impliquer que nous nous subissons et donc cela impliquer ce que nous nous devons payer.

De ce fait, je propose, étant donné que Renens est chef-lieu de District, que la future Municipalité se penche sur une possibilité d'harmoniser toutes ces Ententes pour pouvoir en faire une grande.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Vous dire que les communes qui sont en amont de « Mèbre-Sorge » paient une taxe de transit, elles contribuent donc clairement au financement des charges qui nous sont imputées.

Le Canton a pris cet élément en mains et a entrepris une étude du plan régional d'évacuation des eaux. Nous aurons donc un résultat pour savoir si effectivement nous souhaitons tous collaborer ou si nous continuons avec plusieurs Ententes. Donc, ce n'est pas à Renens de l'étudier, mais bien de participer à ce que le Canton est en train de faire.

Pour l'instant cela semble être un travail colossal. Est-ce que nous créons une immense Entente intercommunale sur le bassin versant de la station d'épuration de Vidy ? Est-ce que nous nous ferons payer pour ce que nous avons déjà construit, est-ce que nous l'offrons ? Ce sont des questions qui viendront, mais nous aurons l'occasion d'en parler durant la législature 2021-2026.

En espérant ainsi avoir répondu à votre question.

- **M. Richard Neal, PSR**

Question relative à la modification parcellaire de « Château 17 »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Suite à une discussion que j'ai eue hier avec quelques voisins concernant la région de « Château 17 ».

Les parcelles du « Château 17 » en soit, incluant celles des petits jardins ainsi que le bois appelé « Le bois des Airelles » ont été rassemblées, pour n'en faire plus qu'une, dans le but d'avoir une surface suffisante par rapport à la construction de la garderie.

Or, il s'avère que ce bois n'est pas aménagé, il est complètement couvert de ronces et de branches mortes, il est inaccessible. De plus bien que cela ne soit maintenant qu'une seule parcelle, il y a encore la barrière empêchant son accès. De souvenir de ma tendre enfance, nous allions dans ce bois afin de construire des cabanes avec du matériel que mettait, d'ailleurs, la Commune à disposition le samedi matin... je n'en demande pas tant. Toutefois, il me semble que cette partie boisée ayant maintenant été créée pour de la détente, qu'il pourrait être dans l'intérêt du quartier, voire plus loin, de le nettoyer et de l'aménager avec des bancs sous les arbres. C'est un magnifique bois et c'est dommage de le laisser enfermer derrière des grillages.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Effectivement, c'est dans la suite de nos travaux, nous ne pouvons pas tout entreprendre en même temps. Toutefois, je ne peux pas vous dire à quel horizon, mais c'est une préoccupation que nous avons

- **M. Richard Neal, PSR**

Pouvez-vous nous donner un délai ?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je vous répondrai lors d'une prochaine séance du Conseil communal quant à savoir la temporalité prévue pour l'aménagement de ces espaces.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**
Question relative au Parc des Cèdres

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

Ce soir, en partant de chez moi, quelle ne fut pas ma surprise de découvrir le Parc des Cèdres « illuminé ». En vérité, cette « illumination » tenait au fait qu'un arbre avait été coupé. Je ne remets pas en question l'abattage de cet arbre qui présentait une dangerosité après la tempête, mais cela me pousse à me poser une autre question sur le Parc des Cèdres :

Il y a une belle plaquette qui mentionne que l'espace central est tondu deux fois par année. Due à une bonne interaction avec les employés communaux, notamment avec la personne qui vient environ trois fois par mois pour un coup de tondeuse, question lui a été posé, et sa réponse fut que « c'est bien plus propre et plus classe lorsque tout est tondu ».

Ma question est la suivante : nous avons d'un côté une plaque qui dit « tonte deux fois par année » et de l'autre nous avons un « fou de la tondeuse » qui passe tous les mois pour ratiboiser tout ce qui s'apparente à un campagnol ou à un coléoptère, dès lors est-ce qu'il n'y aurait pas la possibilité de lui confisquer les clés de la tondeuse et de la lui donner uniquement deux fois par année ?

Un élément explicatif : il est vrai qu'avant les gens jetaient des déchets dans les hautes herbes, c'est donc effectivement plus propre lorsque c'est entièrement nettoyé. Maintenant, suite à des discussions il y a de moins en moins de déchets, donc profitons de cette occasion pour mettre cette tondeuse sous-tutelle.

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

Merci M. le Conseiller,

Je vais me renseigner, car j'en étais restée au régime consistant à faucher cet endroit deux fois par année. Je vais me renseigner quant à savoir si le rythme d'entretien a été modifié et vous apporterai une réponse.

- **M. François Delaquis, PSR**
Question relative à la modification de l'heure de relève du courrier dans les boîtes postales

Monsieur le Président,

Je pense que chacun a pu constater que Renens a été déclassé dans son courrier et les boîtes postales qui avant étaient toutes relevées à 17h00, dimanche compris sont maintenant relevées à 9h00 du lundi au samedi, sauf pour deux d'entre elles ; ce qui fait que dans la logique du « courrier A » cela fait déjà une journée de perdue.

Certes, la poste centrale reste ouverte, mais il y a des bouchons tous les soirs. Certes, il y a Internet, toutefois il y a toujours un certain nombre d'acte administratif avec des échéances et tant que la signature électronique ne sera pas validée le courrier ordinaire est toujours nécessaire.

Je voulais donc savoir si la Municipalité envisage d'intervenir auprès de La Poste ou en tout cas émettre un certain nombre de remarques, car en fait c'est une hausse camouflée des tarifs et donnera l'occasion à La Poste de dire qu'il y a plus de courrier, qu'il n'y a plus rien.

D'autre part, je pense qu'il faudrait réfléchir au niveau du maillage de toutes les boîtes aux lettres installées sur le territoire de la Ville et que nous ne soyons pas avec une centralisation uniquement en étant attentif sur les axes nord, sud, est et ouest.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

M. le Conseiller, je prends vos questions. Nous avons des relations régulières avec La Poste et nous irons discuter ce qui est advenu de la levée des boîtes postales situées sur le territoire communal.

○ **M. François Delaquis, PSR**

Ce que je souhaiterais c'est une intervention. Parce que ce qui sera relevé, comme je vous le dire, c'est que tout le monde peut se rendre sur les deux sites inchangés.

Je souhaite surtout que la Municipalité se fasse le relai de la population par rapport à cette diminution de la qualité de prestations.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je lirai attentivement vos propos dans le procès-verbal et me ferai le relais des éléments que vous avez soulevés de manière précise.

• **M. Michele Scala, PSR**

Pétition AVIVO

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'abord de vous féliciter. Féliciter le Conseil pour les débats animés, intéressants et vivants. Vous féliciter également pour une deuxième raison, pour avoir accepté, presque à l'unanimité, le postulat de M. Byron Allauca qui m'a rappelé d'un coup les 30 articles de la déclaration universelle des droits humains. Cette déclaration a été signée par la Suisse en 2002 et on la retrouve dans la révision de la Constitution de 1929. Mais je ne suis pas ici que pour vous féliciter, j'ai aussi d'autres raisons plus importantes.

Utiliser les bus les TL c'est écolo, mais un billet à l'automate c'est bien plus compliqué. C'est le titre de la pétition que le comité de l'AVIVO de Renens vient de lancer, hier, suite notamment à la suppression des automates où passe le 38. C'est aussi une suite logique de l'interpellation du dernier conseil de Mme Verena Berseth, et qui fait aussi suite à des chutes de membres de notre association. Nous avons adressé cette pétition aux autorités communales pour que les autorités plaident auprès des TL, pour chercher des solutions appropriées au problème des automates qui sont supprimés et qui ont aussi fait la une des journaux. J'invite les conseillers et le public à signer cette pétition, vous la trouverez sous papier, parce qu'il ne faut pas oublier que beaucoup de personnes âgées ne savent pas comment fonctionnent les réseaux sociaux mais nous l'avons également mise sur les réseaux sociaux. Notamment sur le groupe Facebook « T'es de Renens si... » et sur le groupe l'AVIVO de Renens. Il est clair que pour celles et ceux qui veulent la signer, ils pourront donc le faire en passant au local de l'AVIVO le samedi matin ou encore à la place du Marché.

Merci.

- **M. Philippe Hertig, Indépendant**
Intervention relative à l'entretien des bois

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'aimerais répondre à M. Neal, je pense qu'il a parlé du bois de Pachoudaz. J'y habite à côté depuis 35 ans et je m'étonne de la réponse de notre Syndic. Vous savez, il y a quelques années, on a posé la question à la plus grande spécialiste de la forêt américaine : Quand on a déboisé qu'est-ce qu'il faut faire ? Elle a dit : « Rien, foutez donc la paix à la nature, c'est le seul moyen qu'on a de la régénérer. » C'est qu'elles se régénèrent toutes seules, les forêts sont là depuis plusieurs millions d'années, plusieurs centaines de millions d'années avant nous, elles sont organisées, elles savent très bien survivre. Une forêt c'est un être vivant et je croyais savoir que si le bois de Pachoudaz est clôturé et qu'on n'y fait plus rien, c'est bien parce qu'on avait l'intention de laisser à Renens, un endroit sauvage, un endroit où les arbres peuvent tomber tout seul, peuvent pourrir au sol, peuvent héberger les insectes, les oiseaux et les petits mammifères. Mais surtout n'y allez pas ! Surtout n'allez pas y mettre des arbres, des lumières et des sentiers. Moi je souhaite vivement qu'on foute la paix à ce bois et qu'on le laisse vivre sa vie pour notre profit.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Si vous permettez, je vais vous tourner le dos car j'aimerais m'adresser à Mme Charlet.

Comme dirait Jean-Louis Aubert : « Voilà, c'est fini ». On ne va pas se dire au revoir comme sur le pied d'une gare mais je te dis simplement bonjour. Voilà Yvette, il est temps de prendre congé de toi en tant que Secrétaire de notre Conseil, non sans une note de nostalgie où il y a 10 ans avec Mme Joliat nous faisons ta connaissance lors d'un processus de recrutement et à ce jour du 8 septembre 2011, premier Conseil de la législature 2011-2016, où toutes les deux, toutes neuves nous débutions ensemble, stressées et impressionnées. Toi dans ton rôle de Secrétaire du Conseil et moi comme Présidente du Conseil Communal. Note de gratitude et de reconnaissance pour ton travail, ton engagement, d'avoir été la petite voix des présidents et des présidentes lorsque nous oublions un nom, un point de règlement ou autre. Pour ton efficacité, pour l'organisation des divers scrutins, pour ta discrétion, ton sourire, ta gentillesse et tout le reste. Note de mélancolie positive, on ne va pas se mentir, te voir partir ne nous réjouit pas. Mais comme nous t'apprécions beaucoup, nous nous réjouissons pour toi car nous savons que dans ton nouvel environnement de travail sera motivant et surtout, tu ne seras pas très bien loin de nous. D'ailleurs, nous te souhaitons de trouver des personnes qui seront t'apprécier autant que nous.

Enfin petite note personnelle, c'est avec émotion comme ce soir du 8 septembre 2011, que nous quittons ensemble nos rôles respectifs en ce soir du 24 juin 2021, dernier Conseil de la législature 2016-2021. Ce n'est pas moi qui suis assise à côté de toi mais c'est un peu comme si, vu que c'est un président vert. Merci pour tout chère Yvette, prends soin de toi, beaucoup de satisfaction dans ton nouvel emploi et je me réjouis déjà de te retrouver en d'autres lieux. Bon vent.

Comme j'ai la parole, je profite aussi de ce moment, au nom des Verts, pour souhaiter également bon vent et meilleur vœu à M. Olivier Golaz qui prend sa retraite politique ce soir, après de nombreuses années à la Municipalité et au Conseil Communal. Merci pour tout Monsieur le Municipal, merci Olivier. A bientôt et bon vent.

Enfin nous prenons aussi congé ce soir de notre Président qui aura eu une année bien compliquée avec ce virus, alors sans grand discours merci Monsieur le Président, bravo pour

cette belle année de présidence. Le groupe se réjouit déjà de te retrouver auprès de lui pour la prochaine législature.

Merci de votre attention.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

Je serai beaucoup plus brève car c'est à mon tour d'être la nouvelle, je suis très contente d'utiliser mon premier rôle de présidence du PS pour pouvoir faire ce geste d'adieu qui n'en est un pas puisqu'on se verra dans la Commune. Et j'ai eu beaucoup de plaisir de partager avec toi le bureau pendant 2 ans en tant que scrutatrice. Et tout le groupe du PS te remercie pour tout ton travail et pour ton efficacité et c'est avec un grand plaisir que le PS t'offre ce bouquet aux couleurs de Renens.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Bonsoir à tous,

Ce soir, dernier Conseil pour cette législature avec un gros pincement au cœur. La Fourmi rouge dit au revoir à plusieurs camarades dont certains ont siégé depuis plus de 30 ans ici au Conseil. Mais qui, comme citoyen et citoyenne, seront toujours attentifs à nos actions et réactions, j'en suis sûre.

Notre Président, M. Jonas Kocher, dont c'est aussi le dernier conseil, et nous espérons qu'il en gardera un très bon souvenir.

Mais aujourd'hui, le groupe Fourmi rouge aimerait remercier une personne en particulier, une personne qui travaille dans l'ombre, une perle, un diamant, le bras droit du Président et l'oreille attentive des conseillers. Notre secrétaire Mme Yvette Charlet, qui nous quitte après 10 ans. Personnellement, cela fait quatre ans que nous travaillons côte à côte en séance de bureau et lors des votations et j'ai toujours été impressionnée par tes connaissances et ton incroyable patience à nous les transmettre les informations et surtout à me les transmettre. Je te dois énormément Yvette, je ne sais pas si nous allons te manquer Yvette, mais toi tu vas très certainement nous manquer quelque fois. La Fourmi rouge te prie de recevoir cette douce attention, fruit d'une démarche participative au sein de la Fourmi rouge à savourer avec modération.

Pour ma part j'espère que le Conseil t'applaudira chaleureusement.

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Intervention

Mesdames,

Messieurs,

Tout d'abord, au nom du groupe PLR/PVL, nous tenons à remercier notre 81^e membre du Conseil, Mme Charlet, qui nous a été d'un support immense, surtout lorsque j'étais président, c'était inestimable !

C'est maintenant pour moi un honneur, ce soir, de prendre la parole, avec une certaine émotion, pour vous parler de notre Municipal sortant Olivier Golaz. Ceci à titre personnel, bien sûr, mais aussi au nom de l'entier du groupe PLR/PVL et, j'en suis persuadé, de tout le Conseil ici présent.

Je ne vais pas être long, parce qu'il n'y a que deux mots pour qualifier toute la carrière d'Olivier :

Ces deux mots, ce sont Engagement et Merci !

Oui, merci. Tout simplement, mais sincèrement, merci Olivier pour ton engagement.

Merci pour avoir su incarner une politique de droite hors des caricatures de la défense des grandes entreprises et des lobbys.

Bien au contraire, tu as su faire une politique proche des citoyen.enne.s, de celle qui défend les petits commerçants, les artisans, les renanai.aise.s.

De celle qui comprend ce que c'est d'être un patron d'un petit commerce avec ses risques financiers mais aussi qui crée des emplois et faire vivre une ville localement.

De celle qui veut défendre ceux qui veulent donner plus que recevoir.

Olivier a su représenter cette politique de droite humaine et ça manquera assurément à Renens ces prochaines années.

Mais plus que de politique, Olivier était un vrai « Municipal ». De celui que l'on pouvait (et que l'on peut toujours) rencontrer les samedis au marché autrement que lors des campagnes électorales. Il est là, toujours à l'écoute de chacun.une, quel que soit son bord politique.

Olivier, c'est une personne qui lorsqu'on lui sert la main, ce n'est pas juste pour avoir une voix supplémentaire avec le regard fuyant déjà vers le prochain électeur (je suis sûr que vous avez tous vécu ça). Non, lui, c'est toujours vrai, sincère, avec le sourire et il vous regarde dans les yeux... Et avec ces quelques mots, je ne pouvais pas mieux vous le décrire.

Et bien sûr, Monsieur le Municipal Golaz, c'est une aussi une magnifique carrière politique. Il est arrivé au Conseil communal en 1992, puis Municipal en 2002 avec un passage mérité au Grand Conseil de 2007 à 2017. Je vous laisse compter, 30 ans (ou presque) ... ça en fait des années au service des citoyen.enne.s de notre Ville et du Canton!

Mais de tout ça, il en parlera certainement bien mieux que moi.

Alors oui, encore une fois Olivier, Merci pour tout ce que tu nous as donné.

Sincèrement.

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR/PVL**

Monsieur le Municipal Olivier Golaz,

Dernière séance du Conseil Communal en tant que membre de la Municipalité, je vais donc ce soir, chers collègues, me permettre quelques familiarités mais promis je serai brève. L'engagement politique demande un investissement, pour toi, celui-ci a commencé en 1994 au Conseil Communal puis à la Municipalité et au Grand Conseil. Tout au long de ta carrière politique tu n'as eu qu'un seul but, le bon développement de Renens et ta région. Nous, ta famille, t'avons toujours suivi et encouragé et nous sommes fiers des engagements que tu as tenu pour le bien des Renanais et Renanaise. Je tiens, papa, à te remercier pour l'exemple que tu as été. Tu as su me montrer le chemin pour être quelqu'un d'investi pour sa ville et responsable de ses engagements. Maintenant, place à une retraite bien méritée mais pas de tout repos avec tes 4 petit-enfants.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

J'aimerais avant tout, bien sûr remercier les membres de mon parti. Merci Pascal pour son message et surtout ma fille, Elodie, pour aussi ces paroles qui m'ont été droit au cœur. Je vais essayer de retenir mon émotion jusqu'au bout de mon discours.

Le 30 juin prochain je cesserai mon mandat de Conseiller municipal que j'aurai exercé avec plaisir et fierté pendant presque 20 ans. Après deux législatures comme Conseiller Communal dont une année et tant que président en 1999. Mme Depoisier, syndic d'alors, m'avait demandé de faire partie de son comité d'organisation lors de la réception à l'occasion de sa présidence du Grand Conseil vaudois. Elle m'avait fait l'honneur en tant que Président du Conseil communal de pouvoir m'adresser à un parterre incroyable, composé de toutes les personnalités du Canton. Je crois que ce fut un des jours les plus stressant de ma vie. Puis je me suis présenté à la Municipalité. Elu en 2002, j'ai d'abord été en charge du dicastère culture-jeunesse et sport. Les 3 législatures suivantes j'ai dirigé le dicastère informatique-population et sécurité publique. De plus, j'ai eu le plaisir de siéger en tant que député au Grand Conseil vaudois ceci pendant 10 ans. Une vie politique enrichissante et bien remplie pour quelqu'un qui avait dit qu'il ne fera jamais de politique. Mon père, Pierre Golaz, m'avait dit après avoir siégé pendant 35 ans au Conseil Communal, Conseil Communal qu'il a présidé en 1966 : « Tu sais Olivier moi j'ai donné pour 2 générations ». On voit qu'il était visionnaire. Il y a siégé avec une personne encore présente ce soir dans cette salle, sans mon tromper, je crois qu'il s'agit de Mme Verena Berseth. J'aimerais rappeler, que Mme Verena Berseth était Municipale pendant 4 ans et 17 ans députée au Grand Conseil Vaudois. Je lui souhaite encore bon vent parce qu'elle a encore le courage de continuer et d'y aller. Bravo Verena.

Avant le politicien que je suis devenu, j'étais fleuriste, patron d'une PME avec un commerce au cœur de notre Ville. Tout comme en politique, je me suis beaucoup investi dans ma profession. Je me suis engagé pour les jeunes en formant une trentaine d'apprentis et j'ai fonctionné comme enseignant des connaissances professionnelles de cette branche. J'ai également été chef expert en supervisant les examens de fin d'apprentissage de fleuriste des cantons de Vaud, Valais, Genève et Fribourg. Enfin, j'ai présidé durant 10 ans le concours des apprentis fleuristes de suisse romande, tout en président l'association romande des fleuristes. J'ai même eu l'occasion, vous l'avez peut-être vu dans les journaux, de travailler pour le roi du Maroc Hassan II, en préparant de magnifique décoration florale pour les palais situés dans toutes les villes impériales de ce pays. Ces arrangements étaient réalisés pour de grande conférence internationale avec des chefs d'Etat ainsi que pour des célébrations de mariage. Pour certaine fois ce fut un véritable conte des mille et une nuits.

Je garde cette période, évidemment, comme un souvenir lumineux et inoubliable. Pour revenir à la politique, celle-ci m'a permis de vivre des moments intenses. J'y ai rencontré des personnes et des gens formidables. Aussi bien des citoyens que des citoyennes, des conseillères et des conseillers, mes collègues de la Municipalité, les employés de notre Ville et des adversaires même s'il n'y en a pas eu beaucoup finalement. Tous et toutes m'ont apporté quelque chose. Ils m'ont finalement permis de concrétiser des projets qui dans l'ensemble se sont révélés des succès. Je pense avoir pratiqué ma fonction avec passion et enthousiasme, même si la route a été jonchée, comme la vie, de moments de forte intensité, parfois d'instant de désarroi, toutefois vite dissipé par des grands moments de joie et de bonheur.

Je remercie mon épouse ainsi que toute ma famille pour le soutien qu'ils m'ont apporté durant ces presque 30 années de politique. J'aimerais également remercier, très sincèrement, mon parti le PLR qui a su tout au long de ces années me faire entièrement confiance. Je ne peux que regretter qu'aujourd'hui, toutefois, qu'il ne soit plus comme présent dans l'Exécutif de notre Commune, de notre Ville.

Voilà, encore un grand merci à toutes et à tous pour votre soutien indéfectible et surtout bon vent à notre belle ville de Renens.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Le départ d'Oliver c'est pour nous, Collège exécutif, le départ de notre aîné, de notre mémoire. D'une vaste expérience politique puisque comme il l'a dit, il a occupé beaucoup de postes. Président de 1999, Municipal de 2002 à 2021. Il a exercé avec beaucoup de qualité et puis il a également été un excellent relais de Renens auprès du Grand Conseil de 2007 à 2017.

Olivier c'est quelqu'un qui est extrêmement attentif, il a été participatif. C'est un homme que l'on a vu constant, toujours actif, il est extrêmement collégial aussi dans toutes les répartitions des dicastères il a toujours été une personne sur laquelle on a pu compter. Qui a fait preuve d'une grande souplesse dans le choix des mandats, des fonctions des dicastères. Il a aussi été capable de reprendre des dossiers compliqués notamment au CSM, c'est lui qui a permis de pacifier l'endroit. Il a aussi mené de magnifique projet tel que Rail-Fair où il s'est investi complètement auprès de nous pour faire valoir le projet et pour le porter ensuite pendant de très nombreuses années et il a toujours eu cet incroyable motivation et volonté.

Il était capable aussi d'avoir un transfert de compétence important avec son parcours professionnel qu'il vient d'évoquer. C'est une large expérience professionnelle, il a été Président de l'Association des fleuristes, formateur de multiples personnes et c'est un entrepreneur créatif. Je me souviens aussi que de nombreuses associations, lieux, bénéficiant aussi largement de décoration qu'Oliver offrait souvent gracieusement. Que ce soit dans les églises ou dans d'autres lieux. Nous pouvons relever son sens professionnel exacerbé. C'est un radical humaniste et comme entrepreneur c'était aussi l'ambassadeur de l'Exécutif auprès des commerçants et des artisans.

J'aimerais aussi remercier Olivier pour sa précieuse contribution aux réalisations rennaises qui sont maintenant le fruit d'un travail collectif. Nous savons que tu as beaucoup de plaisir aussi avec tes petit-enfants et nous te souhaitons de pouvoir t'en occuper plus librement sans qu'un rendez-vous te soit posé en dernière minute. Que tu puisses profiter de voyage. J'ai une formule que je prononce souvent : « Un futur en accord avec les aspirations, des valeurs en santé bien sûr, entouré de proche et puis de celles et ceux que tu aimes ».

Dire aussi que la Municipalité a énormément apprécié travailler avec Mme Yvette Charlet, secrétaire du Conseil Communal. Vous être aussi quelques un.e.s à quitter le Conseil, vous dire que nous vous reconnaissons de larges compétences. Vous allez nous manquer ! Des personnes qui ont travaillé aussi longtemps au Conseil, qui ont animé les débats, parfois aiguillonner et pousser à agir dans certain domaine.

19. Allocutions

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mme la secrétaire du Conseil Communal,
Chères et chers collègues de la Municipalité,*

Beaucoup de choses ont été dites ce soir. Je vais donc essayer de restreindre mon propos à ce que je peux appeler l'essentiel. Ces temps de fin de législature sont chargés en émotion. Cinq ans, un lustre, une longue tranche de vie. Pourtant dans notre société comme dans notre fonction politique, nous sommes poussés à toujours aller de l'avant et à ne penser qu'à l'avenir. Le passage d'une législature à une autre nous laisse alors le temps de stopper pour un instant ce mouvement qui caractérise tant Renens. Pour regarder quelque peu en arrière et prendre la mesure du chemin parcouru. Dans le rétroviseur il y a bien sûr l'ombre de cette année 2020 et d'une pandémie qui n'a que trop accaparée nos vies et nos activités. Je profite simplement

de relever que malgré cette adversité historique, les institutions renanaises ont su tenir. Les séances du conseil ont pu avoir lieu, tout comme les séances de commission, employant tous les moyens techniques et en suivant toutes les recommandations sanitaires possibles et imaginables. Les débats ont eu lieu et les décisions ont été prises. Puisqu'il faut parler de résilience en voilà un exemple probant. Cela n'était possible que par la détermination du Conseil, de vous et de votre bureau mais aussi des services de l'administration pour les travaux en amont.

A toutes et à tous je vous adresse mes chaleureux remerciements. Malgré son impact, la Covid n'a été qu'un chapitre pour cette législature 2016-2021. Malgré son impact il n'éclipse en rien le travail accompli ensemble durant ces 5 ans. On le répète souvent les projets répondent à leur propre agenda. Il débute dans une législature et se termine dans une autre. Il y a un temps pour préparer le terrain, pour débattre et décider. Nous n'avons pas manqué à l'appel. De nombreux projets ont été initiés, planifiés et actés. Les nouvelles autorités ne manqueront pas de travailler pour les années à venir. Mais il y a aussi un temps pour réaliser.

En regardant en arrière, nous pouvons dire ce soir que nous avons su être au rendez-vous. La passerelle rayon vert, la Ferme des Tilleuls, Château 17, la bourse solaire, la démarche participative de la Savonnerie, autant d'exemples de réalisation emblématique pour une législature dense et passionnante. Le travail de cinq ans ce sont aussi ces multiples initiatives abordées au sein du bilan de législature que vous avez reçu ce soir. Plus ou moins important, plus ou moins longue à mettre en place, toutes s'inscrivent dans l'action publique pour renforcer encore et toujours le cadre de vie des renanais et des renanaises. Elles représentent le travail commun de leurs représentants et représentantes politiques.

Enfin, ces moments de bascule vers une nouvelle législature, mettent en lumière un investissement dans le temps et pour la collectivité. J'ai eu, à cet égard, une pensée pour Mme Myriam Romano Malagrifa aussi mais pour votre engagement. Il y a encore beaucoup à dire mais j'ai promis d'être bref. Je vous invite donc à retenir l'essentiel, Renens va de l'avant et réalise les grands projets annoncés. Si même une pandémie mondiale ne peut mettre à mal cette collaboration, alors nous pouvons regarder avec optimisme les années futures et poursuivre ensemble ce travail pour notre Commune.

A toutes et à tous je vous adresse les remerciements de la Municipalité et je vous souhaite un bel été.

- **M. le Président**

*Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers collègues,*

Après près de 3h30 heures de débats riches et intenses, la dernière séance du Conseil communal de cette législature touche à sa fin et avec, la fin de mon année de Présidence.

Il y a près d'un an, alors que M. Vito Vita me passait le flambeau, je devinais que cette année serait particulière, mais jamais, je n'aurai pu imaginer que cette année de Présidence ne ressemblerait à aucune autre.

Il y a 2 ans, lorsque j'ai été élu comme 2^{ème} vice-président, la perspective motivante d'aller à la rencontre des citoyens et citoyennes de notre Ville, de découvrir et redécouvrir les richesses culturelles et sportives de Renens, me réjouissait.

Malheureusement, la crise de la COVID-19 en a décidé tout autrement et nous a toutes et tous privés de toutes activités communes, culturelles, sportives et récréatives.

Malgré toutes les restrictions et les diverses fermetures la vie politique ne s'est pas arrêtée et a été plutôt intense :

- *9 séances du Conseil communal*
- *4 dépouillements de votations fédérales et*
- *2 dépouillements pour les élections communales (Conseil Communal et le 2^{ème} tour de la Municipalité), sans compter les diverses séances de préparations et de mise en place des dépouillements, celles du bureau, mais également diverses rencontres et discussions avec les Présidents de groupes et de partis ainsi qu'avec la Municipalité et le Secrétaire Municipal. Travail passionnant que j'ai eu à cœur d'exercer au plus près de ma conscience avec toute la rigueur, l'application et la discipline qu'exige cette fonction.*

Pas toujours facile de naviguer entre attentes, exigences des uns et des autres sans compter quelques peaux de bananes que l'on a essayé de me glisser, toutefois, je peux vous assurer que j'ai eu beaucoup de plaisir et ai été très honoré de pouvoir exercer cette fonction. J'espère avoir été à la hauteur de vos attentes.

Collaborer avec le personnel de l'administration a également été une source de grande satisfaction, je retiens leur professionnalisme et toute l'attention que ces personnes portent aux travaux de notre Conseil. Leur collaboration est très précieuse pour la bonne marche de notre Législatif, ne l'oublions pas ! Un grand merci !

Je salue également la collaboration avec la Municipalité et je profite de ces quelques mots pour souhaiter une bonne suite et une bonne retraite politique à M. Olivier Golaz Municipal. Tout de bon Cher Olivier.

Je tiens aussi à exprimer ma sincère reconnaissance à notre secrétaire Mme Yvette Charlet, qui depuis 10 ans veille sur notre Conseil, en sachant anticiper les besoins du bureau et de la présidence. En étant toujours là pour nous guider, pour nous rappeler certains protocoles, en nous soufflant des noms lorsque la mémoire présidentielle fait défaut. Un grand merci aussi pour l'excellent travail de rédaction des divers procès-verbaux et autres extraits.

Lui dire au revoir aujourd'hui n'est pas facile et c'est déjà nostalgique que Chère Yvette, je te souhaite une bonne suite et t'adresse mes meilleurs vœux dans tes nouvelles fonctions et suis heureux de te savoir pas si loin de nous et me réjouis déjà de te revoir très bientôt.

Merci également à mon Bureau pour sa présence, son assiduité et son travail, ma gratitude va aussi à M. Grégoire Menoud, notre secrétaire suppléant, pour son travail de relecture et au Bureau élargi composé de Mme Castillo, de MM. Dylan Montefusco, Pascal Golay et Philippe Anhorn ainsi qu'à vous chers, chères collègues de tout bord, pour votre confiance, pour vos conseils avisés et votre soutien.

Je tiens également à remercier mon groupe pour leur patience, leur attention et soutien.

Enfin, mardi prochain, le 29 juin, les nouvelles autorités législatives et exécutives seront assermentées et un ou une nouvelle Présidente, sera élu.e et reprendra le flambeau, d'ores et déjà je lui adresse mes meilleurs vœux et une bonne année de présidence.

Je vous souhaite un bel été et me réjouis de vous retrouver très bientôt.

Merci de votre attention, bonne fin de soirée.

M. le Président remercie toutes et tous pour le temps accordé à la Commune et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 9 septembre 2021.**

Le Président prononce la clôture de la séance à 22h42.

Le Président

La Secrétaire

Jonas Kocher

Yvette Charlet